



URGENCE!

**«Le libre-échange, c'est un projet de société.
Si un vote de 40% n'était pas suffisant pour que le Québec
se retire du Canada, un vote de 40% ne le sera pas non plus
pour nous intégrer aux Etats-Unis.»**

Page 3

LES BONNES
VIEILLES MÉTHODES:



Il y a «aumôniers» et «aumôniers»

Pierre Vadeboncoeur nous raconte un peu comment c'était, la CSN, quand elle s'appelait la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Page 8



FORCEZ-MOI
PAS À SORTIR
LA LOI SUR LES
"SÉVICES"
ESSENTIELS!



Les livres sur la table, SVP!

Nous sommes plusieurs à le savoir, depuis la crise économique du début de la décennie: quand ça va vraiment mal, les patrons mettent volontiers «les livres sur la table» pour nous inciter à accepter des concessions.

La compagnie Voyageur, elle dont les employés de Québec et de Montréal sont en conflit depuis plusieurs mois, a été mise au défi par le vice-

président Roger Valois de faire examiner ses livres par une firme d'experts indépendante. Histoire de vérifier si, comme une étude inter-syndicale le démontre, ce ne seraient pas, par hasard, des erreurs d'administration et de gestion qui seraient à l'origine des difficultés que l'entreprise invoque pour réclamer des diminutions de personnel et de salaires.

Page 13



GARNOTTE

Coordination

Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction

Michel Crête
Lise Gauthier
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations

Jean-Anne Bouchard
Jacques Bourdouxhe
Christiane Carle
Luc Gosselin
Jacques Guay
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Diane Lapointe
Richard Lapointe
Luc Latraverse
Pierre Paquette
Claude Saint-Georges
Clément Trudel

Photographes

Alain Chagnon
Robert Fréchette
Guy Ouellet
Hélène Rochon
(Québec)

Conception graphique

Jean Gladu

Montage électronique

Cintia Ferraro
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Métropole Litho

Distribution

L'équipe de distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison de un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

RÉDACTION

514-598-2159

DISTRIBUTION

514-598-2233

POINT DE VUE

Connaissez-vous le SIMDUT?

Vous avez entendu parler du SIMDUT dernièrement?

Il s'agit du «**système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail**», entré en vigueur le 31 octobre 1988. Les quelques informations qui suivent vous aideront à répondre aux questions que de nombreux syndicats se posent à ce sujet.

D'abord, qu'est-ce que le SIMDUT? C'est un système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail qui a été négocié au niveau pan-canadien entre les syndicats, les employeurs, le gouvernement fédéral et les provinces. Ces négociations ont abouti à une entente qui vise à l'application d'un système d'information uniforme à travers le pays.

Les principes de fond sont à l'effet que les fournisseurs de matières dangereuses et les employeurs qui les utilisent auront la responsabilité de donner de l'information sur ces matières dangereuses. Par contre, ils pourront retenir de l'information s'ils font une demande de secret industriel et qu'elle leur est accordée.

L'information sera transmise de trois façons: au moyen d'une fiche technique, par l'étiquetage des produits ainsi que par la formation des travailleurs et des travailleuses. Un système de classification est prévu avec différents symboles, ainsi que des exemptions lorsque les matières dangereuses sont déjà couvertes par d'autres lois (exemple: matières radioactives, explosifs).

Le fédéral et les provinces

se sont entendus pour légiférer selon leurs responsabilités respectives, soit les fournisseurs pour le fédéral et les employeurs pour les provinces. Ainsi, le 31 octobre, les obligations pour les fournisseurs entrent en vigueur à travers le Canada. Quant aux obligations des employeurs, le Québec n'a pas encore légiféré; il s'est cependant engagé à le faire incessamment. En effet, un projet d'amendement à la loi santé et sécurité au travail et un règlement ont été adoptés par le C.A. de la CSST et acheminés au gouvernement.

Ce système d'information qui va s'appliquer sous peu aux employeurs du Québec est-il bon? Depuis longtemps, nous réclamons, comme travailleurs et travailleuses, d'être informés sur les dangers que comportent les produits que nous manipulons ou auxquels nous sommes exposés au travail. Ce système est donc un pas en avant, mais il est loin d'être parfait. Entre autres, combien d'employeurs et de fournisseurs vont tenter de se prévaloir du secret industriel?

Pour l'instant, le système ne couvre pas encore les employeurs du Québec. Cependant, à la CSN, on se prépare dès cet automne à informer et former les syndicats. Le numéro de décembre du journal du comité confédéral de santé-sécurité de la CSN - **Le Suivi** - portera sur le SIMDUT et la vice-présidente Céline Lamontagne a élaboré un programme de formation et d'information avec les différents services de la CSN impliqués dans ce dossier.

Andrée Bouchard
Comité confédéral de santé-sécurité

**Vous avez quelque chose
d'intéressant à dire?**

En moins de 50 lignes?

La page 2 vous est ouverte...

NOUVELLES CSN, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5,
c'est l'adresse où envoyer votre prose...

L'urgence de l'heure

par Michel Rioux

«Nous sommes en campagne comme jamais», déclarait Gérald Larose à l'ouverture du Conseil confédéral de la centrale, le 28 octobre.

La direction de la CSN a en effet identifié le projet de libre-échange Mulroney-Reagan comme le plus important danger pour les travailleuses et les travailleurs au cours des prochaines années.

«Il faut tout faire pour que les conservateurs soient battus et qu'ils ne puissent donner suite à leur volonté de signer ce traité, ajoutait le président, pour qui cette question constitue l'urgence de l'heure».

C'est en empruntant une formule saisissante que Gérald Larose explique l'importance des enjeux. Pour la CSN, le libre-échange, c'est plus qu'un traité commercial résiliable à six mois d'avis, comme l'a déclaré M. Mulroney dans le débat télévisé. «Le libre-échange, c'est un projet de société, affirme-t-il. Si un vote de 40% n'était pas suffisant pour que le Québec se retire du Canada, un vote de 40% ne le sera pas non plus pour nous intégrer aux États-Unis».

Les six membres du Comité exécutif de la CSN ont sillonné le Québec ces dernières semaines pour tenir des assemblées publiques, informer les régions par le biais de conférences de presse. «Pour nous, la véritable action politique pour une centrale syndicale, c'est cela: identifier les problèmes et faire apparaître à nos membres et à l'ensemble de la population les conséquences des choix», précise le président, qui ajoute que le mouvement syndical a une certaine expérience pour lire la réalité telle qu'elle se développe dans le temps. «Et le libre-échange, on en mesurera les conséquences pour longtemps si on ne réussit pas à stopper l'opération», soutient-il.

Sur une base syndicale

Fallait-il, pour mieux contrer le projet conservateur, appuyer directement un parti politique?

La question a été posée et le débat a eu lieu au conseil confédéral. Une importante majorité de délégués a préféré poursuivre dans la pratique établie depuis l'origine de la CSN à l'effet de n'appuyer formellement aucun parti.

«Dans l'état actuel des choses, a plaidé Gérald Larose, il ne s'agit pas de savoir quel parti a le meilleur programme. Il ne s'agit pas, non plus, de déterminer de quel parti nous deviendrions le relais syndical. Il s'agit, selon les termes de la posi-



«Le libre-échange, c'est un projet de société. Si un vote de 40% n'était pas suffisant pour que le Québec se retire du Canada, un vote de 40% ne le sera pas non plus pour nous intégrer aux États-Unis».

- Gérald Larose

tion adoptée par le Conseil confédéral, de voter pour les candidats qui ont le plus de chances de battre ceux du Parti conservateur».

Le projet de libre-échange heurte en effet, de plein fouet, notre propre projet de société, nos revendications fondamentales au plan économique, social, culturel et politique. «La continentalisation de l'économie, cela fait longtemps que les Américains caressent ce rêve, rappelle Gérald Larose. Cela fait longtemps que les Américains veulent spécialiser la production canadienne pour

répondre aux besoins de leur propre économie».

Il en veut pour preuve le fait qu'il soit nommément inscrit au projet que le secteur de l'énergie pouvait continuer d'être fortement subventionné. «Pourquoi?», demande-t-il. Parce que le pétrole, l'électricité, ils veulent y avoir accès de façon illimitée, au prix intérieur canadien. Voilà où se situe l'intérêt des Américains».

Souignons d'ailleurs à ce sujet que les industries qui sont de fortes consommatrices d'énergie électrique comme les alumineries risquent fort de perdre leur avantage comparé à partir du moment où l'usine américaine pourra bénéficier du même prix pour son énergie électrique que celles qui jouissent actuellement d'une rente de situation créée par la proximité des ressources hydrauliques.

«S'il ne s'était agi que de prévoir l'élimination des tarifs douaniers pour le 20% de produits qui demeurent couverts, cela aurait pu être travaillable, précise le président de la centrale. Mais le traité actuel va beaucoup plus loin que cela et c'est pourquoi l'une de nos principales responsabilités consiste aujourd'hui à consacrer des énergies importantes pour éviter sa mise en force. On en paierait les conséquences pendant longtemps».

Bilan

en quatre morceaux



La condition féminine

Au départ, les femmes seront parmi les plus affectées par l'application de l'entente de libre-échange, et ce, pour deux motifs principaux:

- plusieurs des secteurs les plus touchés par le libre-échange emploient beaucoup de femmes (vêtement, produits électriques, transformation alimentaire, traitement des données);

- les principales bénéficiaires de nombreux programmes sociaux étant des femmes, ce sont ces dernières qui souffriront le plus de «l'harmonisation» de ces programmes avec le modèle américain.

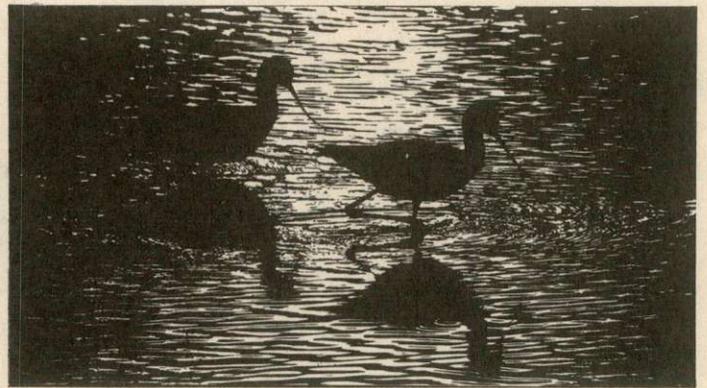
Deux autres questions majeures traitées durant la campagne touchent particulièrement les femmes: les services de garde et le droit à l'avortement.

Rappelons que la CSN revendique la mise en place d'un réseau de garderies publiques, avec accès universel, administré par les

provinces, mais financé principalement de source fédérale. Il est clair que le projet de libre-échange va promouvoir l'expansion de garderies à but lucratif et ne facilitera pas l'accès universel. À ce chapitre, les engagements des autres partis sont plus prometteurs quant à la perspective de voir se développer un réseau de garderies accessible à toutes et à tous.

Sur l'avortement, la CSN défend depuis des années le libre-choix pour les femmes. Des trois partis en lice, seul le NPD défend cette position. Le refus des deux autres partis de se prononcer reflète les tiraillements dont ils sont l'objet. Particulièrement dans le cas du parti conservateur, il faut craindre que l'action d'une composante «pro-vie» importante au sein de cette formation politique ne se traduise par de nouveaux reculs pour les femmes si le PC était réélu.

Même si la question du libre-échange est l'enjeu majeur de l'élection fédérale du 21 novembre, il y a par ailleurs au moins quatre autres dossiers de première importance où les positions du parti conservateur sont particulièrement éloignées de celles qui sont préconisées non seulement par la CSN et les autres organisations syndicales, mais également par les groupes populaires. Ces quatre dossiers sont: la condition féminine, l'environnement, la fiscalité et l'utilisation des briseurs de grève. À ces titres, le bilan du gouvernement est particulièrement négatif.



L'environnement

Depuis plusieurs années, les différents paliers de gouvernement manifestent publiquement plus de sensibilité face aux questions environnementales et prennent divers engagements publics.

Le gouvernement Mulroney n'a pas fait exception à la règle, sauf que dès sa prise de pouvoir, les moyens matériels mis à la disposition du ministère fédéral de l'Environnement ont été considérablement réduits. C'est ainsi que depuis 1984, on observe une baisse nette du budget de 10 pour cent, ce qui signifie bien davantage compte tenu de l'inflation au cours de cette période.

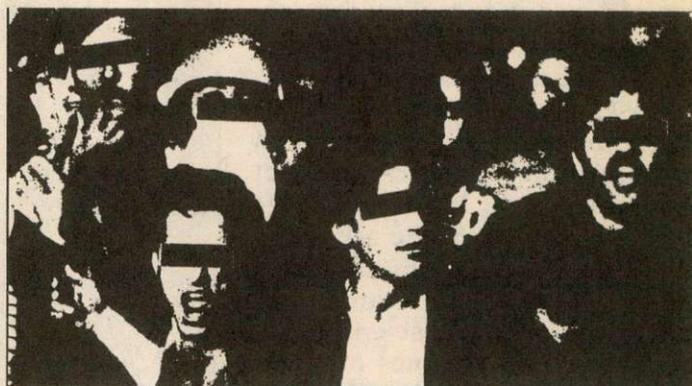
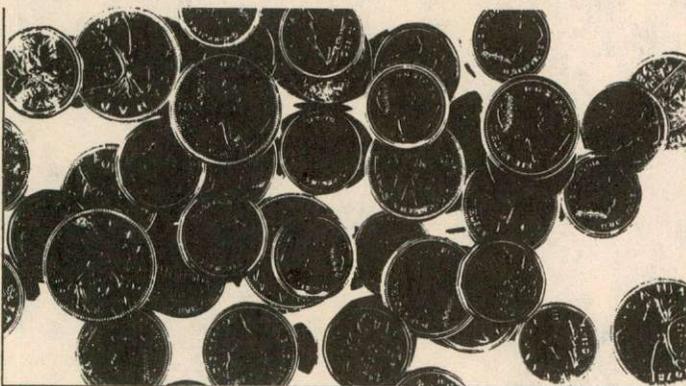
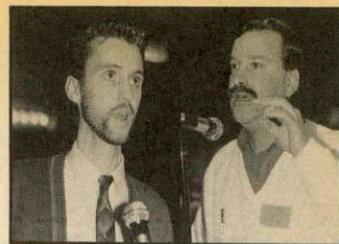
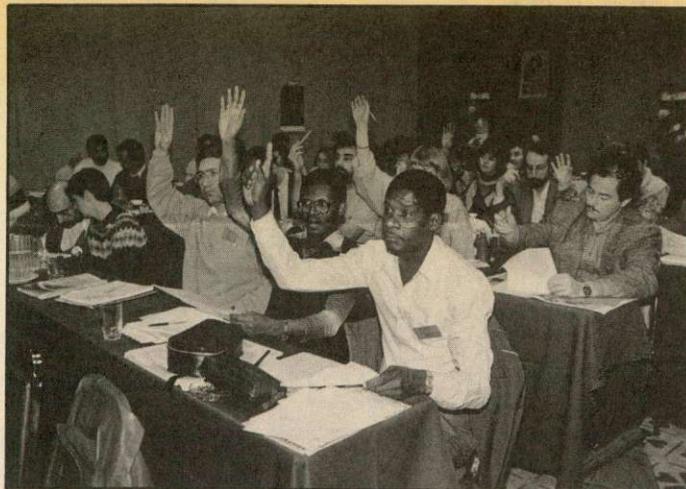
Par ailleurs, la nouvelle loi en matière d'environnement, promulguée le 30 juin, si elle comporte plusieurs éléments intéressants, n'en contient pas moins des carences importantes.

C'est ainsi que la définition de toxicité qu'utilise la loi pourrait donner trop de latitude aux contrevenants devant les tribunaux, leur permettant ainsi d'échapper aux dispositions de la loi. Nous souhaitons que le code criminel soit

appliqué intégralement aux crimes contre l'environnement, comme c'est déjà le cas en Allemagne et ailleurs en Europe.

Plus globalement, aucune approche gouvernementale ne favorise le principe d'élimination du danger à sa source, donc d'agir pour éliminer ou développer des substituts aux substances polluantes de tous ordres: soit par des incitations fiscales, soit par des recherches gouvernementales. Ce principe, qui nous est cher en matière de santé-sécurité au travail, possède la même pertinence dans les questions d'environnement. Il faut, de façon pressante, s'engager systématiquement dans la promotion de pratiques industrielles non polluantes, lesquelles existent dans plusieurs pays européens.

Par ailleurs, il est important de souligner que tout en signant un traité de libre-échange qui rendra le Canada très vulnérable, le gouvernement Mulroney n'a pas obtenu la moindre concession américaine pour diminuer les émissions atmosphériques qui sont à la source des pluies acides.



La fiscalité

La fiscalité a sans doute été un dossier majeur du gouvernement conservateur au cours de ce mandat. Globalement, l'ensemble des modifications apportées à la fiscalité fédérale par le gouvernement Mulroney a eu deux conséquences majeures: une diminution du fardeau fiscal des entreprises, alors que l'impôt des particuliers devenait de plus en plus régressif.

Si, en 1984-85 (avant que les mesures prises par les conservateurs aient eu un impact), l'impôt direct des sociétés représentait 20,3 pour cent des principales recettes fiscales fédérales, en 1988-89, il n'en représente plus que 15,8 pour cent.

Pendant cette période, l'ensemble des impôts payés par les particuliers aura augmenté de 22,2\$ milliards (ou de 60 pour cent), alors que les impôts payés par les sociétés auront crû de 1,8\$ milliard seulement (ou de 18 pour cent).

Par ailleurs, la «progressivité» du régime fiscal

canadien a été durement mise à l'épreuve par plusieurs mesures introduites par le gouvernement Mulroney, qui ont affaibli ce principe de justice sociale qui est depuis longtemps à la base de notre régime fiscal.

C'est ainsi que depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, la part des taxes indirectes payées par les individus, qui sont justement les taxes les plus régressives, n'a cessé de croître, passant de 19,6 pour cent en 1983-84 à 25 pour cent en 1988-89. Et si les conservateurs sont reportés au pouvoir, on peut s'attendre à ce que cette part croisse encore substantiellement, après l'introduction d'une nouvelle taxe sur la valeur ajoutée.

L'orientation globale de la «réforme» fiscale du gouvernement Mulroney est de moins taxer les revenus et d'avantage la consommation, transférant ainsi une partie du fardeau fiscal des mieux nantis vers les gens à bas et à moyen revenus.

Les briseurs de grève

De tous les droits syndicaux, on constate, après quatre années de pouvoir du régime Mulroney, que c'est le droit de grève qui a été soumis aux attaques les plus virulentes.

C'est ainsi que le gouvernement a adopté trois lois obligeant le retour au travail dans des secteurs où les salariés fournissent des services au capital privé. Ce fut le cas des débardeurs en novembre 1986, des cheminots en août 1987, et des postiers en octobre de la même année.

Par ailleurs, il importe de souligner que, malgré les exhortations du mouvement syndical, le gouvernement Mulroney a toujours refusé d'inscrire dans le code fédéral du travail une disposition empêchant l'utilisation de briseurs de grève lors de conflits de travail.

Au contraire, ce gouvernement a encouragé l'utilisation de scabs en permettant sans mot dire à une des plus importantes sociétés de la Couronne d'utiliser massivement des briseurs de grève lors du conflit avec les postiers et, plus tard, avec d'autres employés des Postes.

Encouragées par le mutisme du gouvernement, d'autres sociétés à qui l'Etat

a conféré un pouvoir de monopole, ne se sont pas gênées pour faire appel à des scabs pour tenter de briser les syndicats. C'est le cas de Bell Canada et de la compagnie Voyageur.

Le gouvernement Mulroney est devenu un véritable champion de l'embauche de scabs lors du dernier conflit à la Société canadienne des postes. En donnant ainsi le feu vert aux employeurs du secteur privé, il devient de plus en plus fréquent que les employeurs régis pas le Code fédéral au Québec aient recours aux briseurs de grève. Cette situation constitue une injustice et un déséquilibre particulier au Québec, où seule une minorité d'entreprises (employant environ 10 pour cent de la main-d'oeuvre) peut ainsi légalement embaucher des scabs.

La CSN revendique depuis de nombreuses années l'introduction d'une disposition anti-scabs dans le Code du travail canadien. Aucun des trois partis en lice ne reprend cette revendication dans sa plate-forme électorale, bien que le NPD ait déjà endossé le principe d'une loi anti-scabs dans un congrès antérieur.

Les fruits délicieux d'une mésalliance

par Lucie Laurin

«On ne fait rien comme ailleurs, au Saguenay-Lac Saint-Jean», disions-nous dans le numéro de la rentrée, en annonçant un reportage sur une alliance peu commune, créée à Roberval, entre des intérêts opposés. Depuis, une entente est intervenue sur la question de la santé mentale entre la FAS-CSN et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Cette alliance - ou, si l'on veut, cette mésalliance - aura eu le mérite de retarder, des années durant, la mise en oeuvre de décisions politiques à courte vue, jusqu'à l'obtention des garanties souhaitées par le syndicat.

Ouvert en 1952 sous le nom d'hôpital Sainte-Elisabeth pour accueillir la surpopulation de Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Michel-Archange et de l'hôpital de Baie Saint-Paul, l'hôpital psychiatrique de Roberval deviendra peu à peu un important centre desservant une population de 76000 âmes dans une région durement affectée par le chômage et la pauvreté. Le Centre psychiatrique constitue aujourd'hui, avec l'Hôtel-Dieu, l'un des deux principaux employeurs de Roberval.

En 1983, l'heure est aux changements. Tandis que l'administration de l'hôpital mène des démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et du CRSSS dans le but d'effectuer des réparations majeures aux bâtiments devenus vétustes et d'augmenter ses effectifs, le ministère, de son côté, échafaude un plan contraire: il entend, en effet, transformer l'hôpital en centre d'accueil et de réadaptation et transférer la psychiatrie active à l'Hôtel-Dieu.

Des projets opposés

L'administration de l'hôpital entérine la première partie de la proposition; par contre, elle refuse catégoriquement de se départir de ses services de psychiatrie. Com-



Jeannine Girard, secrétaire du syndicat, Alain Langevin, agent de griefs, Gilles Girard, président.

mence alors une longue épopée qui ralliera, petit à petit, des protestataires issus de tous les milieux.

Phénomène peu commun, les employé-e-s syndiqués de l'hôpital appuient l'administration et reprennent à leur compte ses moyens de pression sur le ministère, le CRSSS et le public. Une pétition circule dans la région, qui rassemble bientôt 10 000 signatures. Un comité local se constitue, au sein duquel luttent coude à coude les membres du syndicat CSN (tous les employés de l'hôpital en font partie, à l'exception des infirmières) et du SPIQ, les cadres intermédiaires et supérieurs et les administrateurs de l'hôpital, des échevins et des représentants de la Chambre de Commerce et de l'Association de développement des centre-ville.

Des intérêts communs

L'administration de l'hôpital fermera les yeux lorsque les syndiqué-e-s délaisseront leurs postes pour aller manifester lors d'une conférence de presse du CRSSS au printemps 1987. Plus encore, elle contribuera financièrement, ainsi que la MRC Domaine du Roy, à la publication d'un document préparé par le syndicat CSN et intitulé «*La désinstitutionnalisation au Centre psychiatrique de Roberval*».

Au sein du comité local, représentants de l'administration municipale, des pouvoirs publics et des groupes sociaux s'opposent avec la même détermination à d'éventuelles pertes d'emplois et au transfert de la psychiatrie à l'Hôtel-

Compétence et importance sont reconnues

C'était la première fois que se déroulaient des négociations provinciales sur le processus de la réinsertion sociale des patients psychiatriques et des déficients mentaux (aussi appelée «désinstitutionnalisation»). Les parties ont conclu une entente qui, enfin, reconnaît la compétence et l'importance des travailleuses et travailleurs en santé mentale. La preuve est faite désormais qu'il est possible de négocier une orientation de fond dans un secteur donné. Le mécanisme permanent de négociation, prévu à l'article 51 de la convention collective, s'est avéré un moyen efficace d'y parvenir. Pour les 15000 membres de la FAS-CSN travaillant en santé mentale, et aussi pour l'ensemble des salarié-e-s du secteur public, c'est une victoire prometteuse.

Michelle Lévesque, représentante du groupe des éducatrices et éducateurs de la FAS-CSN, ne cache pas sa satisfaction: «C'est une grande percée dans l'organisation du travail en santé mentale. Avant qu'un bénéficiaire soit réintégré dans la société, ses besoins en matière de réadaptation, de soins infirmiers et de ressources d'hébergement seront évalués par une équipe multidisciplinaire dont nos membres feront partie comme intervenants directs auprès des bénéficiaires. En vertu de l'entente, l'employeur est obligé de tenir compte des recommandations de cette équipe. À défaut de le faire, le litige est soumis à la procédure d'arbitrage.»



Michelle Lévesque

«Ce processus exigera beaucoup de rigueur de la part des syndiqués, poursuit-elle. Ils auront régulièrement à se prononcer sur une décision lourde de conséquence à la fois pour le bien-être du bénéficiaire et pour leurs propres conditions de travail!»

«Ce processus exigera beaucoup de rigueur de la part des syndiqués, poursuit-elle. Ils auront régulièrement à se prononcer sur une décision lourde de conséquence à la fois pour le bien-être du bénéficiaire et pour leurs propres conditions de travail!»

La «désin», oui, mais...

L'entente vient

également assurer une certaine protection des emplois ou un recyclage en cas de remplacement. «Bien sûr, reprend Michelle Lévesque, il reste des conditions à remplir pour assurer une bonne réinsertion sociale: des investissements du ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre sur pied les ressources nécessaires, et la volonté politique des boss de fournir la main-d'oeuvre adéquate. Il faudra poursuivre les pressions politiques et négocier de bonnes ententes locales.»

Pour l'instant, les yeux sont tournés vers le ministère: Madame Lavoie-Roux attendait le

résultat des négociations pour rendre publique sa politique de santé mentale. «Si l'on se fie au déroulement des négociations, de conclure la représen-



tante, il serait étonnant que cette politique aille à l'encontre de la position CSN. La désinstitutionnalisation se fera donc dans le respect des besoins des bénéficiaires et des droits des travailleuses et des travailleurs: nous y veillerons!»

ENFIN!



ENFIN!



Dieu. En juin 1987, enfin, la ministre Lavoie-Roux adresse au syndicat CSN une lettre contenant la promesse que la réorganisation qu'elle prépare «ne pénalisera pas les travailleurs et travailleuses pour qui le Centre psychiatrique de Roberval représente la seule source de revenus.»

Un heureux dénouement

Suite à la décision défavorable du CRSSS, l'administration de l'hôpital a dû céder et se résigner,

à l'automne 1987, à abandonner la psychiatrie. Des pourparlers ont alors été entrepris afin de déterminer les conditions du transfert. Des pourparlers qui s'annoncent longs et complexes...

Toutes ces années de résistance ont eu pour conséquence que, contrairement à une infinité d'autres centres psychiatriques où la désinstitutionnalisation, opérée de façon improvisée, s'est traduite par un «dumping» de bénéficiaires et

des coupures de postes, le processus n'a jamais vraiment commencé à Roberval. Il reste maintenant au syndicat à négocier une bonne entente locale, sur la base de la nouvelle entente provinciale. «On a pris tous les moyens pour protéger les droits de nos membres, déclare Gilles Girard, président du Syndicat CSN des Employé-e-s du Centre psychiatrique de Roberval. Il ne manque plus qu'une conclusion satisfaisante!»

Il y a «aumôniers» et «aumôniers»

par Pierre Vadeboncoeur *

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada devait apporter au mouvement syndical en milieu nord-américain plus d'une originalité. L'une d'elles, presque une hérésie, consista à intégrer parmi ses dirigeants ou permanents un petit nombre d'intellectuels et même des avocats (ce qui est bien le comble), toutes personnes non sorties du rang, n'ayant même, pour la plupart, jamais été salariées. Cette intégration commença surtout après que Gérard Picard, un journaliste des années 30 qui, au surplus, avait fait son droit, eut été élu président de la centrale en 1946, après en avoir été le secrétaire-général. Jean Marchand, à son tour, devint secrétaire-général; il avait étudié les sciences sociales à l'Université Laval de Québec. D'autres vinrent tour à tour s'ajouter: par exemple, Théodore Lespérance, avocat, grand avocat; moi-même, à peu près avocat disons, tout comme Jean-Paul Geoffroy; Gérard Pelletier, journaliste; Fernand Jolicoeur et Jacques Archambault, qui avaient fait des études universitaires; Michel Chartrand - ici, il va sur-sauter - d'origine petite-bourgeoise, outremontaise d'ailleurs, intellectuel à sa manière mais qui, pour son honneur, avait aussi été commis d'entrepôt et ouvrier d'imprimerie.

En réalité, cette originalité, à la CTCC, remontait à 1921,

quand elle fut fondée sous l'impulsion du clergé et des nationalistes. Avant les années 40, la CTCC avait en effet toujours compté des intellectuels, mais ces intellectuels-là étaient prêtres. Quand j'ai fait mes premières armes, en 1950, il y avait encore des aumôniers partout: aumôniers de conseils centraux, de fédérations, voire de certains syndicats, et il y avait même un aumônier général, le chanoine



Connu comme une institution dans la région de Thetford Mines, l'abbé Henri Masson, décédé il y a quelques années, était toujours actif au Conseil central, où plusieurs se souviennent de son rire sonore. A compter du début des années quarante, il a participé à la fondation de nombreux syndicats dans la région de l'amiante et celle des Bois-Francs.

Pichette, qui siégeait à l'exécutif mais sans droit de vote.

L'avenir de ce passé

Il y a quelque chose à retenir de cette double histoire, une histoire en vérité assez bizarre

pour une centrale ouvrière.

En premier lieu, c'est que cette centrale, fondée en partie pour des raisons patriotiques et religieuses et entre autres pour réaliser la pensée de l'Eglise en matière sociale, a eu, dès son début, par le fait même, la volonté d'appuyer son action sur une philosophie, sur un corps de doctrine, sur des idées générales, et sur une certaine idée de la justice. On peut penser ce qu'on voudra de la doctrine en cause. Pour ma part, je n'en pensais pas grand-chose. Mais ce n'est pas tellement important. Ce qui compte, c'est tout simplement que le syndicalisme de la CTCC-CSN allait, de son origine, conserver jusqu'aujourd'hui des besoins idéologiques, plus semblable en cela aux syndicats européens qu'à la grande centrale américaine de l'AFL-CIO.

En second lieu, c'est que l'arrivée d'un certain nombre d'intellectuels assura, en dix ou quinze ans, le remplacement des ecclésiastiques et des formes les plus conservatrices de leur pensée.

Les choses changent

Tout cela allait marquer l'histoire du mouvement jusqu'à ce jour. J'ai vécu la période de transition. La doctrine sociale de l'Eglise était faite de grands principes avec lesquels n'importe quel militant peut très bien vivre et qui peuvent même l'inspirer - justice, charité - comme ils avaient inspiré un Philippe Girard, dont l'action, énergique, virulente même, avait commencé dans les années 30. Cela ne faisait pas problème. Mais par ailleurs, l'Eglise prêchait une collaboration de classes qui avait eu trop souvent pour effet de faire oublier que l'action syndicale est une lutte. Et puis elle entretenait l'idée du corporatisme, conception idéaliste, peu applicable, pas mal primaire, et d'ailleurs dangereuse pour les travailleurs. Alors, les «intellectuels» dont je parle, du moins la grande majori-

tion salubre et, pour mieux dire, c'est une chose qu'il encourageait par ses attitudes pratiques avec son monde. En très peu de temps, la CTCC devint, sur cette lancée, le mouvement syndical le plus progressiste et pratiquement le plus radical du Québec. Duplessis nous détestait. Il existe quelque part une photo du cabinet des ministres recevant, vers 1952, je crois, la visite annuelle de la CTCC, qui était de tradition à l'époque. Sur cette photo, Duplessis et ses ministres ont tous des yeux en pistolets!

Une révolution tranquille

Plusieurs aumôniers du bon vieux temps cherchaient à garder leur emprise sur la centrale et sur ses syndicats. Nous étions en conflit larvé avec eux. Il n'y avait cependant pas de véritables affrontements. Mais leur pré-

nalisation pure et simple de la CTCC, entrepris avec un certain courage dans le Québec d'alors par la direction du mouvement, dura quelques années. A un congrès donné, le chanoine Pichette intervint dans le débat avec de forts arguments et beaucoup d'éloquence contre la déconfessionnalisation. L'année d'ensuite, l'opinion des syndicats ayant considérablement évolué sur cette question dans les douze mois, le chanoine intervint cette fois dans le débat avec beaucoup d'éloquence et de forts arguments pour...

La déconfessionnalisation eut lieu finalement au congrès de 1960. Les aumôniers, dont auparavant je m'étais méfié de plusieurs mais non de tous, continuèrent un certain temps à remplir des fonctions au sein des syndicats, mais ils n'avaient plus vraiment d'influence syndicale. J'en ai connu un à Shawinigan, en 1962, au cours d'une longue grève dans la principale usine du lieu. C'était un type excellent, très vrai, moderne, modeste, très sincère et généreux, une sorte de vrai copain pour tous comme pour moi. Nous parlions beaucoup. Tout le monde l'aimait bien. Nous jouions force parties de ping-pong avec lui, dans la grande salle du Conseil central. Il s'appelait Jean-Guy Hamelin. Il est aujourd'hui évêque de Rouyn-Noranda. Je lui écris parfois une lettre, qui commence généralement par ces mots: «*Mon cher camarade-évêque* »... Il ne déteste pas ça.



Jeune abbé plein d'enthousiasme, Jean-Marie Lafontaine (troisième à partir de la gauche) fut le dernier aumônier du Conseil central de Montréal. Il était devenu évêque auxiliaire de l'archevêché de Montréal quand il est décédé prématurément il y a quelques années. Debout: Horace Lafortune, président du Conseil central de Montréal de 1948 à 1961. À sa gauche, Roger Mathieu, président de la CSN de 1958 à 1961.

té d'entre eux, qui gardaient cette doctrine comme une image de marque dans un Québec encore très soumis à l'Eglise, en rejetaient en pratique les deux derniers aspects. Picard, esprit largement ouvert, laissait faire cette évolu-

sence devenait de plus en plus décorative. Les militants laïques prenaient de plus en plus de place, réduisant progressivement celle des aumôniers à des fonctions purement religieuses. Enfin, un débat sur la déconfession-

** L'écrivain Pierre Vadeboncoeur a été conseiller syndical à la CTCC-CSN de 1950 à 1975.*

Le prix

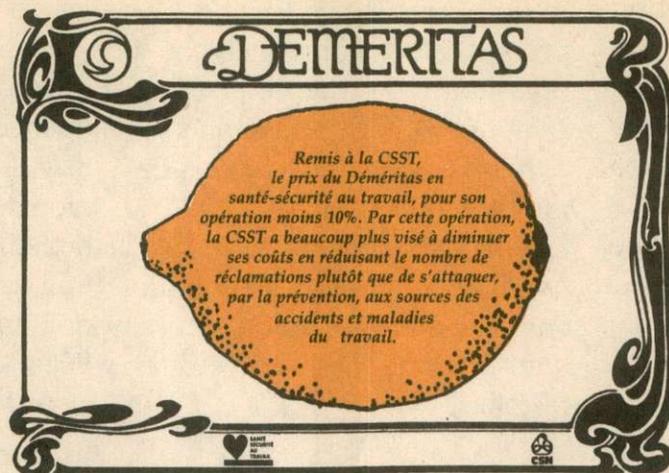
A l'occasion de la semaine nationale CSN 1988 de santé-sécurité au travail, la CSST a été gratifiée, dans toutes les régions du Québec, du prix démérites de la prévention. En effet, avec une unanimité remarquable, les membres de la CSN ont jugé que les piètres performances de la CSST en matière de prévention ne lui valaient rien d'autre qu'un prix citron, prix qu'en plusieurs endroits, ils sont allés lui remettre en mains propres.

La CSST, il faut bien le dire, l'avait cherché. N'avait-elle pas entrepris une campagne publicitaire des plus tapageuses pour donner d'elle-même l'image d'un organisme préoccupé de prévention, et distribué des prix d'excellence à des entreprises et à des employé-e-s ayant mérité à ses yeux?

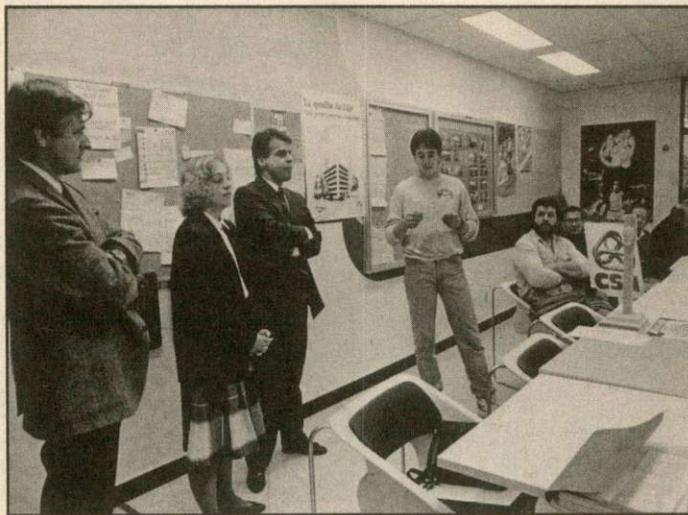
Les cinq conseils centraux de la Montérégie ont choisi de «décorer» le digne organisme au cours d'une manifestation rassemblant des victimes d'accidents et maladies du travail dans l'édifice même de la CSST à Longueuil. Le certificat a été remis, en présence de journalistes, à trois directeurs qui, on s'en doute, auraient bien aimé se trouver ailleurs...

Un train de mesures à dénoncer

La semaine na-



à la CSST!



Trois directeurs de la CSST, région Montérégie, Claude Rousseau, Carole Imbault et Maurice Nantel, reçoivent, des membres de la CSN, un prix citron bien mérité.

tionale a été l'occasion, pour les syndicats, les conseils centraux et les fédérations, de s'en prendre à celle des mesures restrictives de la CSST qui les affectait le plus. Dans beaucoup de cas, ce fut l'opération moins 10%, dont on analysa les effets dévastateurs sur les victimes en s'appuyant, quand la chose était possible, sur les résultats préliminaires du questionnaire

CSN. Ailleurs, on se pencha sur les nouvelles normes édictées par la CSST pour l'octroi du retrait préventif aux travailleuses enceintes ou qui allaitent, des normes qui trahissent l'esprit même de la Loi 17 sur la santé et la sécurité du travail. D'autres enfin, se référant aux données encore chaudes du colloque sur la ventilation, dénoncèrent l'inertie de la CSST dans ce dossier.

Pas à nos dépens!

Reprenant le thème de la CSST «La santé-sécurité, ça s'apprend», le Conseil central de Montréal l'a complété comme suit: «...mais pas à nos dépens!» et en a fait le thème d'un colloque portant sur la prévention, l'aspect médical et les stratégies patronales en matière de santé-sécurité.

Toujours à Montréal, la vice-présidente de la CSN responsable du dossier de la santé-sécurité au travail a rendu publique l'intention de la CSST de couper des postes affectés à la prévention dans les groupes prioritaires I et II, ou de les transférer à la CSST. «La CSST veut-elle répondre à un vœu du patronat de privatiser la médecine du travail?» a demandé Céline Lamontagne.

Que cesse la servilité!

De tous les coins du Québec, les travailleuses et les travailleurs de la CSN ont donc voulu rappeler à la CSST, chacun à sa façon, les objectifs des Lois 17 et 42: l'élimination du danger à la source et la réparation des lésions professionnelles et de leurs conséquences, et la presser de mettre fin à sa servilité à l'égard du patronat.

Lucie Laurin

«Discrimination»: un mot tabou pour le gouvernement

par Christiane Carle

Depuis le 26 août dernier, les quatre fédérations du secteur public CSN ont entrepris une négociation avec le gouvernement pour obtenir l'équité salariale dans les titres d'emploi à prédominance féminine, en comparaison avec les titres d'emploi à prédominance masculine, et ce, pour un travail équivalent. Après huit rencontres, le gouvernement a fait connaître sa réponse: selon lui, il n'y a pas de discrimination dans le secteur public.

Ignorant ainsi la proposition de la CSN, il suggère plutôt la mise sur pied d'un comité paritaire afin d'étudier, à l'aide d'une «méthode de classement des emplois par points», l'ensemble de la structure salariale du secteur public. Les membres du comité de négociation CSN considèrent la proposition gouvernementale comme une tactique pour éviter de parler de discrimination.

Pauline Gauthier, membre du comité de négociation et déléguée de la Fédération des professionnels (FPPSCQ), est catégorique: «Le gouvernement refuse de s'engager dans une démarche qui mettrait en lumière la discrimination parce qu'il ne veut pas avoir à déboursier pour l'équité.» Rappelons que les correctifs exigés représentent un ajustement des salaires de l'ordre de 427 millions\$, étalé sur quatre étapes au cours de l'application de la prochaine convention collective. En tout, 165 444 personnes sont visées, dont 80% de femmes. Avec cette proposition, une secrétaire, par exemple, toucherait un réajustement salarial de l'ordre de 4 200\$.

Valoriser le travail des femmes

A travers ce réajustement salarial, souligne Marjolaine Côté de la FEESP, la CSN porte un regard nouveau sur le travail des femmes. «Nous faisons l'analyse que

si les emplois occupés par les femmes sont moins payés, ce n'est pas en raison de tâches moins exigeantes ou de conditions de travail plus agréables, mais plutôt parce que ce sont des femmes qui accomplissent ce travail.»

Les femmes sont majoritaires dans le secteur public. Toutefois, elles se retrouvent le plus souvent au bas des échelles salariales, peu importe les catégories d'emplois. «Pourquoi, demande Marjolaine Côté, une secrétaire devrait-elle gagner 20% de moins qu'un peintre, et une infirmière, 12% de moins qu'un technicien en informatique?»

«Les méthodes de classement des emplois par points reposent finalement sur des jugements de valeur, » nous dit Manon Guay de la FAS. Soulignons que par ces méthodes, chaque titre d'emploi obtient une cote numérique selon une grille d'analyse et c'est cette cote qui détermine la place dans la hiérarchie



Rachel, la mascotte de la négociation CSN sur l'équité salariale, est en pleine tournée de promotion. Récemment, elle rencontrait quelques membres du comité de négo. Il s'agit de: Raymonde Leblanc, Pauline Gauthier, Christian Muckle, Hugues Bergeron et Marjolaine Côté.

salariale. «Mais en définitive, demande Manon, qu'est-ce qui justifie que les employées de bureau gagnent un dollar de moins de l'heure que les préposés à l'entretien ménager "travaux lourds", sinon la valeur plus grande accordée à la force physique comparativement à d'autres aspects comme la dextérité ou la concentration?»

Autre exemple: les bibliothécaires qui détiennent un diplôme de maîtrise touchent un salaire horaire de 13,13\$, alors que les éducateurs physiques ayant une scolarité moindre ont un salaire horaire de 13,52\$.

Bien sûr, il ne s'agit pas d'abaisser le salaire des hommes, précisent les membres du comité de négociation. Et c'est justement l'avantage de la démarche de la CSN, comme l'explique Pauline Gauthier. «Avec l'objectif de nous attaquer précisément à la discrimination salariale, nous empêchons les correctifs à la baisse. Et il va de soi que les hommes qui se retrouvent dans les ghettos d'emplois à majorité féminine bénéficieront du réajustement salarial.»

Selon Raymonde Leblanc, économiste à la coordination des négociations du secteur public: «la lutte à la discrimination salariale faite aux femmes est un phénomène relativement nouveau pour le mouvement syndical. Tout comme avec les années, les demandes en santé-sécurité et les clauses d'indexation se sont multipliées, les revendications en faveur de l'équité vont se développer.»

Élargir les appuis

La négociation sur l'équité se poursuit mais d'ores et déjà, il est acquis que la CSN devra aller chercher le maximum d'adhésion à cette revendication qui constitue un enjeu social majeur. Des appuis, bien sûr, parmi les syndicats du privé. On pense, par exemple, aux membres de la Fédération du commerce qui pourraient bénéficier des retombées de la négociation du secteur public en matière d'équité. On travaille aussi à consolider les appuis auprès des groupes de femmes.

Quant à d'éventuels liens avec d'autres organisations syndicales, «il s'agit pour l'instant, nous dit Manon Guay de la FAS, de ne pas fermer les portes. Il y a place à plusieurs sortes de regroupements sur la question de l'équité salariale.»

Chili

Pinochet chancelle La foule chante, elle

Le plébiscite qui s'est tenu au Chili le 5 octobre n'a pas tourné exactement comme l'avaient prévu les dirigeants de la junta militaire, le général Pinochet en particulier. Plusieurs centaines d'observateurs en provenance de nombreux pays étaient sur place, à l'invitation du regroupement des forces démocratiques qui faisaient campagne pour que le pays dise NON à Pinochet.

C'est ainsi que le secrétaire général de la CSN, accompagné entre autres du trésorier du Conseil central de Québec, Rodolfo Valero, lui-même d'origine chilienne, ont séjourné quelques jours dans ce pays, visitant plusieurs syndicats.

« Dans l'ensemble, la journée s'est bien déroulée, dit-il au sujet du 5 octobre.

Le matin, la présence d'autobus blindés et de militaires en tenue de combat près des lieux de votation ont posé quelques problèmes: on sentait qu'il y avait là tentative d'intimidation. Notre délégation a eu une rencontre avec des militants de la coalition du NON et ces derniers se sont dits satisfaits du processus électoral dans son ensemble ».

Manuel Bustos

Son séjour au Chili lui a également permis de rencontrer l'ambassadeur du Canada au Chili pour demander que le gouvernement canadien interviene afin que soient libérés les prisonniers politiques chiliens. La délégation a particulièrement insisté pour que soit libéré Manuel Bustos, président de la Centrale unifiée des travailleurs (CUT). Fondée en août

1988, la CUT regroupe déjà 350 000 membres.

Manuel Bustos a été condamné à 541 jours d'exil intérieur, à Parral, qui est située à 350 kilomètres de la capitale, Santiago, pour avoir appelé à la grève. Il doit se rapporter à la police deux fois par jour, tout en subissant des menaces constantes.

sations syndicales. Invitation qu'il compte accepter quand il aura la possibilité de le faire.

Victor Maturana

D'autre part, le Bureau des prisonniers politiques du Chili invite à faire pression auprès du ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, pour qu'il inter-



Dans une lettre reçue du Chili, une militante de Valparaíso, Lucia Villegas, décrit l'atmosphère qui régnait avant le référendum. « Je me sens dans un climat irréel; on dirait que ce n'est plus le même pays. Nous vivons tant de choses que nous n'avons pas vues depuis 15 ans. Je me sens comme suspendue dans les airs, seulement dans le présent, sans passé, sans futur, comme ça, tout en blanc ».

Les membres de la délégation québécoise ont eu l'occasion de rencontrer, à deux reprises, le président de la CUT dans sa ville d'exil. Michel Gauthier a profité de l'occasion pour l'inviter au Québec afin qu'il prenne contact avec nos organi-

viens auprès du gouvernement du Chili dans le cas de Victor Maturana, militant pour la démocratie et les droits humains. Ce dernier est actuellement détenu dans une prison de Santiago.

Dans une lettre explicative, l'organisme écrit que « le 30 septembre 1982, il fut arrêté, torturé et condamné à vingt ans de prison. Il a été continuellement victime de mauvais traitements, tant physiques que psychologiques, ce qui entraîna une détérioration sérieuse de sa santé, dont de graves problèmes rénaux, une diminution de la vision et de l'ouïe. Son procès est entièrement terminé et nous croyons qu'il y aurait possibilité d'obtenir sa sortie du Chili; il détient un visa valide pour son entrée au Canada ».

(Remerciements à Yves Laneuville).



Le Québec avait délégué plusieurs observateurs au Chili pour surveiller le déroulement du plébiscite qui visait à confirmer le général Pinochet dans son pouvoir absolu. Les choses n'ont pas marché comme prévu et les opposants ont recueilli 56 pour cent des voix du côté du NON. Importante déconvenue pour le généralissime Pinochet. Au cours d'une assemblée publique tenue le 21 octobre à Montréal, les délégué-e-s ont fait rapport de leur séjour au Chili. Outre le secrétaire général de la CSN, Michel Gauthier, soulignons la présence du docteur André Arsenaux, de Thérèse Bouchard, d'André Boulerice, d'Yvon Charbonneau et Robert Saint-Louis.

Un défi à Voyageur

par Michel Crête

Le vice-président de la CSN, Roger Valois, a mis au défi le propriétaire de Voyageur, l'homme d'affaires et politicien Paul Martin Jr, de faire preuve de "transparence" en remettant les livres de sa compagnie entre les mains d'une firme d'experts-conseils indépendante. Ils s'appuyent sur une analyse serrée faite par des employés de Voyageur, dans laquelle est mise en évidence l'incurie de l'administration de Paul Martin.

C'est en conférence de presse au conseil fédéral de la CSN le 28 octobre que le vice-président a lancé ce pari au candidat libéral dans la circonscription de La Salle-Emard.

Depuis le début des négociations et des conflits de travail chez Voyageur, les hommes de Paul Martin Jr ne démordent pas! Ils exigent toujours des coupures de personnel et des réductions salariales de l'ordre de 20% à 31%. Trois cents personnes y vivent un conflit depuis plusieurs mois.

Le transporteur invoque une crise financière dont les origines seraient une baisse de la clientèle, la concurrence de Via Rail et les coûts trop élevés des conventions collectives.

Une étude approfondie effectuée par des membres des syndicats concernés fait cependant état du laisser-aller de la direction de Voyageur qui s'est poursuivi depuis que la compagnie a été achetée par M. Paul Martin Jr.

D'après le document syndical, non démenti jusqu'à présent, la compagnie Voyageur tente de faire payer sa mauvaise organisation et une certaine diminution de la clientèle par les employés et les usagers de transport interurbain.

On y démontre que l'industrie canadienne du transport interurbain a connu, entre 1980 et 1986, une diminution moyenne annuelle de clientèle de l'ordre de 6%.

Pendant ce temps, Voyageur a pu s'ajuster progressivement en procédant au licenciement de 200 chauffeurs et de 70 mécaniciens et employés d'entretien. Toujours pour amortir les effets financiers d'une diminution de la clientèle, Voyageur a augmenté ses tarifs de l'ordre de 76% pour la période de 1978 à 1982, alors que l'augmentation pour l'industrie canadienne du transport interurbain, pour la même période, se situait à 58%.



Mauvaises décisions

Les syndiqués reprochent à Voyageur d'avoir pris de mauvaises décisions qui ont été coûteuses. C'est ainsi que le recours aux sous-traitants serait loin d'être bénéfique. Les employés ont noté que les sous-traitants coûtaient plus cher à la compagnie et affectaient son rendement.

Voyageur verserait de 15 000\$ à 18 000\$ à un sous-traitant pour remettre à neuf la tête d'un moteur. Le même ouvrage, confié aux syndiqués, coûtait de 9 000\$ à 13 000\$ environ. L'inflation ne peut expliquer complètement la différence de coût.

De plus, en faisant affaire avec un sous-traitant, l'autobus est mis au rancart pour une période de dix jours, alors que lorsqu'il est confié aux mécaniciens de Voyageur, il est hors d'usage

pendant seulement trois jours, en temps normal.

Le document mentionne que la direction de Voyageur s'est aussi entêtée à maintenir ouvert le terminus de Dorval, entre 1980 et 1985, même si ce terminus était boudé par la clientèle. D'ailleurs, ce terminus avait vu le jour pour accommoder la clientèle potentielle du "Voyageur 2", un service de luxe entre Montréal et Ottawa.

Malgré l'échec d'une expérience similaire, "Le Grand Express", qui offrait également un service de première classe entre Montréal et Québec, la direction de Voyageur a poursuivi cette autre aventure coûteuse durant un an avec moins de succès encore. Par la suite, ce terminus demeura pratiquement désert.

Le fond des choses

«Depuis 1984, Voyageur tentait de se faire passer pour le parent pauvre du transport. La compagnie fondait son argumentation sur trois facteurs: la diminution de la clientèle, la concurrence de Via Rail et les coûts attribuables aux conventions collectives. Nous nous sommes réunis parce que nous sentions que c'était faux. Nous voulions aller au fond des choses.»

Michel Léveillé, vendeur de billets au terminus de Montréal, et six autres camarades ont compté sur leurs propres moyens et se sont donc réunis durant deux mois pour vérifier si leur employeur disait vrai. La démarche s'imposait d'autant plus que, de bonne foi, le syndicat avait déjà demandé à la compagnie de Paul Martin Jr de lui présenter ses livres. Refusé, on s'en doute.

Selon Michel Léveillé, entré au service du terminus il y a 19 ans déjà, «le document démontre que la décroissance de la clientèle est certes un phénomène réel, conjoncturel, mais qui a été amplifié par la compagnie». Il affirme aussi que la perte de clients est également attribuable «à la réaction du public face à la dégradation des services et à l'augmentation du coût des billets».

Quant à l'argument véhiculé par Voyageur et voulant que Via Rail lui «rentre dans le corps», Michel Léveillé pense que c'est son «cheval de bataille politique pour lui permettre de mettre l'accent sur le fait qu'elle aurait des difficultés». Et cela, même si le transporteur reçoit des subventions des deux paliers de gouvernement et laisse de plus en plus les circuits moins rentables à d'autres

compagnies (ex.: Laurentides et Mauricie).

Le document apprendra aux chauffeurs, qui ne sont pas en conflit et ont déjà accepté des coupures de 20%, ainsi qu'aux autres employé-e-s, que «les coûts de la main-d'oeuvre ne sont pas l'unique raison des coupures qu'exigent Voyageur. Elles sont aussi attribuables à l'effort de rationalisation occasionnée par sa mauvaise gestion».



Michel Léveillé

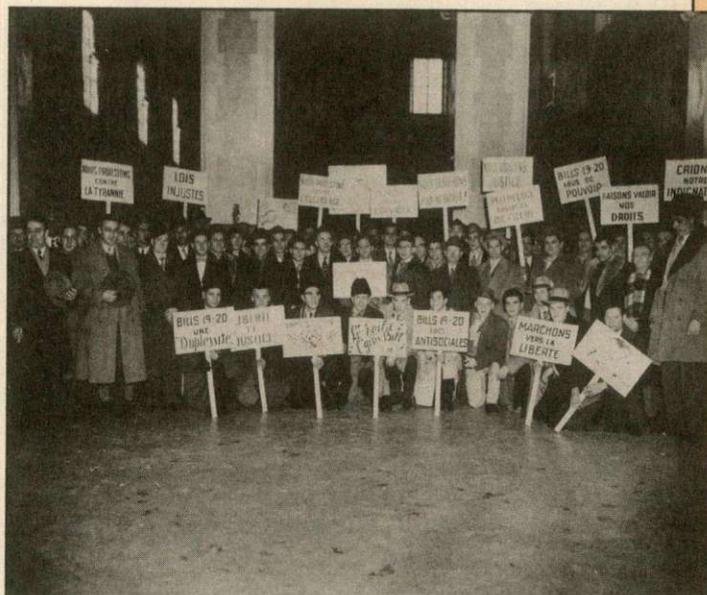
Le Conseil central de Trois-Rivières a 75 ans

La région de Trois-Rivières a été, avec le Saguenay-Lac Saint-Jean, le berceau du syndicalisme catholique. En effet, dès 1913, la Corporation ouvrière catholique voit le jour à Trois-Rivières, à l'instigation de l'évêque du diocèse. C'est également à Trois-Rivières, en 1919, que différents syndicats catholiques du Québec se rencontrent

pour discuter de la création d'une confédération. Deux ans plus tard, ce projet verra le jour avec la fondation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, ancêtre de la CSN. Pour souligner ce soixante-quinzième anniversaire, NOUVELLES CSN a eu l'idée de raviver certains moments de l'histoire ouvrière.



1952, BRUTALITÉS ENVERS LES GRÉVISTES DE L'ASSOCIATED TEXTILE DE LOUISEVILLE. Il s'agit de la première grève de l'histoire du Conseil central de Trois-Rivières. Une grève longue et dure, marquée par l'antisindicalisme farouche de Duplessis. Après neuf mois de grève, lors d'une grande parade de protestation, les grévistes sont pris à partie par la police provinciale qui a recours aux bombes lacrymogènes et aux matraques, poursuivant les manifestants jusqu'à leur local. Des coups de feu sont tirés, blessant grièvement un gréviste. (Photo: Archives du Conseil central)



1954, MARCHÉ SUR QUÉBEC POUR PROTESTER CONTRE LES LOIS 19 ET 20. Les membres des syndicats affiliés au Conseil central de Trois-Rivières ont participé à cette marche organisée par la CTCC. On les voit ici attendant le train à la gare de Trois-Rivières. La loi 20 décrétait la perte de son accréditation pour un syndicat des services publics qui faisait grève ou même dont l'un des représentants préconisait publiquement la grève. La loi 19 faisait de même pour tout syndicat qui n'était pas "de bonne foi" et comptait parmi ses militants, élus ou salariés, des présumés «communistes». (Photo: Archives Le Nouvelliste)



1941, ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES POUR LES SYNDIQUÉES DE LA WABASSO. En présence de l'aumônier du syndicat, les ouvrières suivent un cours d'art culinaire. Le type d'encadrement des travailleuses traduit d'ailleurs fort bien la mentalité de l'époque. Jusqu'après la Deuxième guerre, le Conseil central de Trois-Rivières s'opposait, au nom de la morale familiale, au travail des femmes dans les usines. A cette époque, les employées du textile étaient les plus mal payés au pays et le "régime de terreur" qui sévissait à la Wabasso avait même été dénoncé par une commission royale d'enquête. (Photo: Archives du Conseil central)



1976, GRÈVE AU NOUVELLISTE. Les publicistes visaient l'obtention d'une première convention collective, et le syndicat de la rédaction lutait pour une amélioration de la qualité de l'information. Lors du conflit, les syndiqué-e-s mirent sur pied un hebdomadaire, Le Nouvel Lib, qui était vendu dans les kiosques à journaux. Les profits servirent à renflouer le fonds de grève. Sur la photo, plusieurs reconnaîtront Jacques «Jess» Laberge, militant d'hier et d'aujourd'hui. (Photo: Archives nationales du Québec)

Sherbrooke

Un réacteur, des réactions

Comment aimeriez-vous travailler tous les jours à côté d'un réacteur nucléaire de dix mégawatts qui en est encore au stade expérimental?

C'est le sort qui attend les quelque 1 100 employés du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, membres du Syndicat des salarié-e-s du CHU (CSN), si le projet de la direction se réalise.

L'hôpital veut, en effet, en association avec Énergie Atomique du Canada, installer un réacteur Slowpoke de troisième génération. L'objectif serait double: répondre à des besoins de chauffage et s'assurer d'un approvisionnement en isotopes radioactifs nécessaires à la recherche, au diagnostic et à la thérapie.

Mais le projet suscite une forte opposition. Une coalition d'individus et de groupes populaires (la Coalition CHUS) soucieux de la qualité de l'environnement et des dangers de l'énergie nucléaire, mène le combat depuis quelques mois et tente d'alerter l'opinion publique. La CSN appuie la Coalition et, depuis quelques semaines, manifeste on ne peut plus clairement son opposition au Slowpoke. Le Syndicat des salariés du CHU l'a

rejeté en conseil syndical le 21 septembre et le Conseil central de Sherbrooke a fait de même en assemblée générale, le 28.

A toute épreuve

«On a rencontré l'employeur mais on a eu très peu de réponses à nos questions» explique Gilles Thériault, responsable de l'information et membre de l'exécutif syndical. Compte tenu des dangers potentiels d'un tel projet - dangers d'irradiation pour les employés, mais aussi pour les bénéficiaires et la population en général - il faut que le CHUS fasse la démonstration d'une sécurité à toute épreuve. Ce qui est loin d'être le cas. Le dossier demeure «nébuleux». «En cas d'accident, on n'aurait que deux heures pour évacuer l'hôpital, c'est irréalisable», ajoute Gilles Thériault.

Le «prestige»

En fait, le comportement de la direction du CHUS dans ce dossier laisse plutôt songeur. Les arguments qu'elle invoque ne résistent pas à l'analyse. Le réacteur ne peut suffire aux besoins de chauffage en hiver, comme le reconnaît maintenant Énergie Atomique du Canada.

Quant à l'approvisionnement en isotopes pour des fins médicales, d'autres moyens, plus sûrs et aussi efficaces, existent



déjà. «L'employeur a privilégié le fait que ce serait un outil de travail extraordinaire», raconte Gilles Thériault. Sherbrooke serait «sur la carte». En fait, «le CHUS ne fonctionne qu'au prestige!», dit-il. Ce serait là une des grandes raisons de l'engouement de la direction du CHUS pour le Slowpoke.

L'«aubaine»

L'autre raison pourrait être la perspective de bénéficier d'une belle aubaine. Énergie Atomique du Canada, qui ne parvient plus à vendre des réacteurs, est prête à faire au CHUS des conditions très avantageuses de financement. Que perd-elle à «couper» les prix? Société de la Couronne largement subventionnée, elle peut

se permettre d'être «généreuse» envers d'éventuels clients. Et dans un monde de plus en plus hostile au nucléaire, l'association avec un hôpital lui confère les lettres de noblesse dont elle a désespérément besoin.

Dans ce contexte, la CSN et la Coalition CHUS auront fort à faire pour contrer le projet. Pour l'instant, on mise beaucoup sur une campagne d'information à l'intérieur du CHUS et dans les médias de Sherbrooke. On espère ainsi parvenir à sensibiliser suffisamment la population pour qu'elle décide, dans les prochains mois, de s'opposer massivement au projet.

Non au dimanche!

La Fédération du commerce de la CSN, qui représente 6 200 travailleuses et travailleurs de l'alimentation, s'oppose à l'ouverture des commerces le dimanche et préconise plutôt l'extension des heures d'ouverture le mercredi soir jusqu'à 21 heures.

Les membres préconisent de plus la réduction du nombre d'exemptions à la Loi sur les heures d'affaires des commerces.

Leur position repose sur l'argumentation sui-

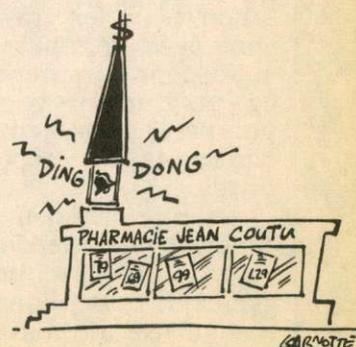
vante: 1 - Le projet de loi annoncé par le ministre McDonald aura pour effet de déplacer les heures normales de travail de milliers de femmes et d'hommes vers le dimanche. Ce qui, inévitablement, perturbera leur vie familiale et sociale. 2 - Encore une fois, ce sont les grands marchés d'alimentation et les grandes pharmacies qui profiteront le plus de cette ouverture des magasins le dimanche, au détriment des «petites surfaces».

La CSN croit que l'ouverture des commerces le

dimanche devrait se limiter aux seules activités artistiques, aux activités saisonnières et à la vente des produits essentiels, soit les médicaments, l'essence, le mazout pour les foyers et les produits de dépannage primaire.

Une campagne de sensibilisation CSN sur la question, auprès du grand public, démarre ces jours-ci. La CSN compte aussi obtenir une rencontre avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, Pierre McDonald, pour lui faire valoir son point de vue.

LES DIMANCHES DE LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION



La Bolivie: si loin et si proche!

La Bolivie, c'est loin et c'est peu connu. Il y a bien eu un certain «Che» Guevara pour penser que ce serait le pays idéal pour y partir une révolution de tous les opprimé-e-s latino-américains. Mais il a échoué, alors ici, on n'en a plus entendu parler ou presque.

Et pourtant, c'est un pays où le mouvement populaire et syndical, qui s'appelle la Centrale ouvrière bolivienne (COB), n'a jamais arrêté de lutter et d'inventer. Imaginez une CSN qui, seule centrale syndicale, regrouperait les ouvrières et ouvriers, les travailleuses et travailleurs des services publics et privés, les étudiant-e-s, les petits commerçants, les cultivateurs, ... voilà la COB!

C'est de cela et de bien d'autres choses dont a témoigné Filemon Escobar, conseiller culturel de l'exécutif de cette centrale

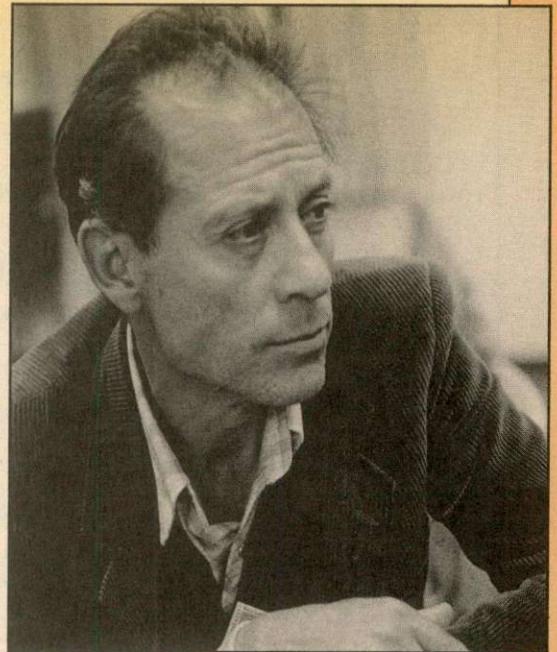
syndicale lors d'une assemblée publique à Montréal présidée par Madeleine Parent. Il nous a surtout parlé des problèmes que vit le peuple bolivien aujourd'hui: la «libre importation», les privatisations et la «libre contractation».

- Les privatisations, on les vit aussi. On n'a qu'à penser à la lutte du Manoir Richelieu mais là-bas, ça se passe à une plus grande échelle. Le secteur minier, nationalisé en 1952, est privatisé: 27 000 pertes d'emplois, seulement 3 000 mineurs au travail, principalement pour assurer l'entretien du matériel jusqu'à ce que les mineurs reprennent le travail aux conditions de l'entreprise privée.

- La «libre importation» nous est connue sous l'appellation (non contrôlée) de «libre-échange» à cette différence près qu'en Bolivie, les résultats sont connus: disparition de secteurs entiers de l'économie, perte d'emplois mas-

sive, l'éducation publique menacée... De quoi faire réfléchir tous les «fous» de Mulroney.

-La «libre contractation», c'est le droit pour le patron de mettre à la porte n'importe qui pour raison économique. Ça, on connaît. Mais en Bolivie, il n'existe pas de clause d'ancienneté puisque, jusqu'à récemment, la sécurité d'emploi y était presque absolue; un gain de la révolution nationale de 1952, date de fondation de la COB. Les employeurs se sont prévalus de cette mesure pour se débarrasser des militantes et militants les plus actifs.



Finalement, Filemon Escobar nous a rappelé que plus de 50% de la population bolivienne était autochtone, ce qui en fait déjà un pays unique en Amérique.

La Bolivie, c'est loin mais si proche à la fois!

Pré-retraite: Chausse-trappe?

Le président du Conseil central des syndicats nationaux de Drummondville, Jacques Fleurent, et celui du Syndicat des cols bleus de la compagnie de textile Monterey, Jacques St-Pierre, ont adressé, le 24 octobre, un télégramme au ministre canadien du Travail, M. Pierre H. Cadieux, lui demandant une rencontre dans les plus brefs délais. D'abord pour discuter des lacunes du nouveau Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA) et, ensuite, pour s'assurer que ce programme couvre plus particulièrement les employés du secteur textile.

Selon le président du syndicat de Monterey, les changements technologiques envisagés dans ce secteur se traduiront par des licenciements, dont

une quarantaine à venir chez Monterey même, et affecteront surtout les plus jeunes. Car le PATA, à cause des incertitudes qu'il contient, n'incite guère les plus âgés à se prévaloir de la pré-retraite qu'il est censé encourager.

PAT vs PATA

Selon le président du Conseil central, le gouvernement fédéral remplace l'ancien Programme d'adaptation des travailleurs (PAT), qui était surtout destiné aux travailleuses et travailleurs du Québec, par un nouveau programme beaucoup plus large, avec beaucoup moins d'argent et visant l'ensemble des secteurs et des régions. Le PAT prévoyait \$350 millions pour le Québec seulement, alors que le nouveau PATA engage un montant de \$125 millions pour l'ensemble du Canada.

Rappelons que l'ancien

PAT garantissait aux travailleurs des chantiers navals, de la chaussure, du textile, du vêtement et de certaines zones désignées (15% de chômage) une pré-retraite à compter de 55 ans, agrémentée de revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins jusqu'à l'âge normal de la retraite.

Privatisation d'un programme social...

«Le PATA comprend trop de risques pour que les travailleuses et les travailleurs âgés y participent, explique Jacques Fleurent.

Ce sont les fonctionnaires qui établiront si les travailleuses et les travailleurs âgés d'une région ou d'un secteur sont admissibles ou non à ce programme, mais seulement une fois qu'ils auront quitté leurs emplois et se seront inscrits au chômage. Cela n'a rien pour stimuler les travail-

leuses et les travailleurs âgés à prendre leur pré-retraite. On leur propose ni plus ni moins que de renoncer, après des années de service, à leur sécurité d'emploi et aux avantages inhérents à une convention collective, dans le vague espoir de bénéficier du PATA.»

Le président du Conseil central a également dénoncé le fait que ce soient des compagnies d'assurances privées qui héritent désormais de la tâche de distribuer et de garantir ces prestations spéciales.

Jacques Fleurent se demande si ces compagnies ne harcèleront pas les travailleuses et les travailleurs pour qu'ils se trouvent des «jobines» dans le but de maximiser les profits tirés de la gestion de ces sommes.

Entente à Marine Industrielle!

C'est dans une proportion de 87% que les travailleurs de Marine Industrie, de Sorel-Tracy, ont voté en faveur de l'entente de principe intervenue, dans la dernière semaine d'octobre, entre leur comité de négociations et leur employeur, la Société générale de financement (SGF).

Le nouveau contrat, d'une durée de trois ans, comprend un montant rétroactif de \$625.00 pour les syndiqués qui ont travaillé toutes les semaines entre le 1er mai 1988 et le 31 octobre dernier, et au pro rata des semaines travaillées pour les autres; des augmentations, intégrées aux

échelles de salaires, totalisant 8.5%; et un programme d'aide spéciale de \$20 millions versés par les deux paliers de gouvernement afin que des travailleurs accèdent à la pré-retraite à compter de 55 ans.

La nouvelle convention prévoit aussi l'amélioration de l'assurance-groupe, la part de l'employeur passant de 50% à 55%, ainsi qu'un montant de \$34,200.00 pour l'assurance-vie des retraités de 65 ans.

Enfin, l'employeur a aussi lâché \$20,000.00 pour régler les griefs en suspens.

Quant aux employés de bureau, ils se sont prononcés dans une proportion de 92% en faveur d'un contrat similaire.



LA GUERRE N'EST PAS UN JEU

Plus de 6,000 personnes, dont beaucoup d'enfants et d'adolescents, ont participé à la marche annuelle pour la paix dans les rues de Montréal, le 29 octobre dernier. Sous le thème LA GUERRE N'EST PAS UN JEU, le défilé coloré de bannières, de ballons et de costumes est parti du Parc Lafontaine pour se rendre au Champs de Mars. Cette année, le comité organisateur de la marche visait à sensibiliser la population sur la question des jouets militaires. Par ailleurs, la ville Montréal s'est engagée, par l'intermédiaire du maire Doré, à aménager une «place de la paix», où sera érigée une sculpture faite à partir des milliers de jouets militaires amassés par les jeunes au cours des dernières semaines.

Le droit au boycottage est rétabli

Dans un jugement majoritaire, la Cour d'appel du Québec a donné raison à la CSN dans la cause du boycottage des établissements appartenant à la famille de Raymond Malenfant. Il y a 17 mois, un juge de la Cour supérieure avait émis une injonction permanente qui mettait en cause le principe même du droit au boycottage.

Selon la Cour d'appel, «il n'y a rien qui empêche la CSN de rechercher l'appui des clients potentiels des intimés (établissements Malenfant) pour convaincre Malenfant de reconnaître volontairement l'accréditation du syndicat», écrit le juge.

Gérald Larose a accueilli cette décision, venue sur le tard, avec une grande satisfaction. «Il était important pour nous d'en appeler de la décision Desmeules parce qu'elle mettait en cause le principe même du droit au boycottage. Je pense que nous avons démontré que

le boycottage est un moyen démocratique, pour un groupe de citoyennes et de citoyens, de faire légitimement pression sur diverses formes de pouvoirs», a-t-il commenté.

Le procureur de la CSN au dossier, Me Jacques Larochelle, avait soutenu avec force arguments que c'est la liberté d'expression qui était en cause dans cette affaire. Au grand déplaisir, sans doute, des procureurs de Raymond Malenfant, la Cour d'appel a fait place à la très grande majorité des points de vue soutenus par Me Larochelle.

J'accepte

C'est ainsi que le tribunal écrit: «J'accepte l'argument des appelants que la liberté d'expression n'implique pas nécessairement qu'on ne puisse exprimer une opinion sans d'abord relater précisément les faits sur lesquels on s'appuie; j'accepte aussi que la liberté d'expression n'implique pas nécessairement qu'il faille d'abord exercer ses recours judiciaires avant de pouvoir faire état de ses

prétentions contre la partie adverse; j'accepte aussi que la liberté d'expression n'implique pas nécessairement que des personnes ne puissent pas faire appel au boycottage d'un commerçant sans être des employés de celui-ci et sans qu'il y ait un conflit entre les employés et le commerçant; j'accepte aussi que la liberté d'expression n'implique pas nécessairement, non plus, que celui qui s'exprime s'assure que son interlocuteur comprend bien ce qui lui est communiqué; j'accepte enfin que la liberté d'expression ne s'arrête pas là où elle peut causer un dommage à autrui».

Le président de la CSN a par contre déploré la lenteur de l'appareil judiciaire. «La question de l'interprétation de l'article 45, qui est au coeur du conflit au Manoir Richelieu, a été plaidée il y a plus de deux ans devant la Cour suprême. On ne peut soutenir que justice est rendue quand les délais imposés sont à ce point majeurs», a-t-il soutenu.

Avortement

Plus jamais des criminelles!

La Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit appelle à une grande manifestation, suivie d'une soirée de solidarité au Cegep Maisonneuve.

QUAND?

19 novembre 1988
18h30

OU?

Montréal
Parc Lafontaine
(Métro Sherbrooke)

La soirée de solidarité sera meublée d'un spectacle, d'une exposition et de danse.

Information

(514) 522-7776

L'impact de nos poisons dans le tiers monde

Bhopal demeure l'une des villes de l'Inde les plus connues, hélas! 4000 personnes y sont mortes en 1984 à proximité d'une usine d'insecticides de la Union Carbide.

Était-ce imprévisible, fatal, imparable? se demande Mohamed L. Bouguerra dans son livre **Les poisons du tiers monde** (éditions de la Découverte, 1985) qui blâme surtout la politique du «double standard»: le système électronique d'alerte n'était pas aussi sophistiqué, à Bhopal, que ceux que l'on installe aux États-Unis, où des fuites de ce gaz toxique (MIC) n'ont pas mené à une catastrophe.

L'Agence de protection de l'environnement, aux États-Unis, annonçait en octobre qu'elle révisait à la baisse ses règles quant aux résidus de pesticide contenus dans les aliments bruts ou transformés! Le *Globe and Mail* du 14 octobre laisse entrevoir une contestation des nouvelles règles devant les tribunaux!

Il faut peut-être plonger dans des statistiques révoltantes pour se dire que quelque chose ne tourne pas rond. Ce n'est plus de **cheap labour** qu'il s'agit mais de **cheap lives...** Ces vies qui se perdent ne pèsent pas lourd pour une multinationale.

Au Sri Lanka, on note une moyenne annuelle de 104 morts par 100 000 habitants à cause de pesticides chimiques. La Thaïlande, Trinidad et Tobago n'échappent pas à ce danger de pesticides que l'on retrouve dans

par Clément Trudel *



des petites échoppes partout dans le tiers monde. Depuis peu, on s'occupe d'une pathologie nouvelle due au **péril chimique**. Ce chercheur tunisien laisse entendre que l'Irak a pu, par la filière des pesticides, fabriquer des gaz neurotoxiques. On retrouve «l'agent orange» épandu sur les forêts amazoniennes; des Indiens y périssent régulièrement. De 1966 à 1982, en Égypte, plus de 20 000 cas d'empoisonnement aux pesticides, (le **phosvel** et d'autres) sont répertoriés; on déplore de ce fait la mort de près de 600 Égyptiens. Bouguerra scrute les rapports sur la morbidité due aux pesticides. Il cite David Bull, dont l'hypothèse, pour 1972, est que «le tiers monde, avec une consommation de pesticides égale à 15% de la consommation mondiale, enregistre les 3/4 des morts» (72,8%). Les

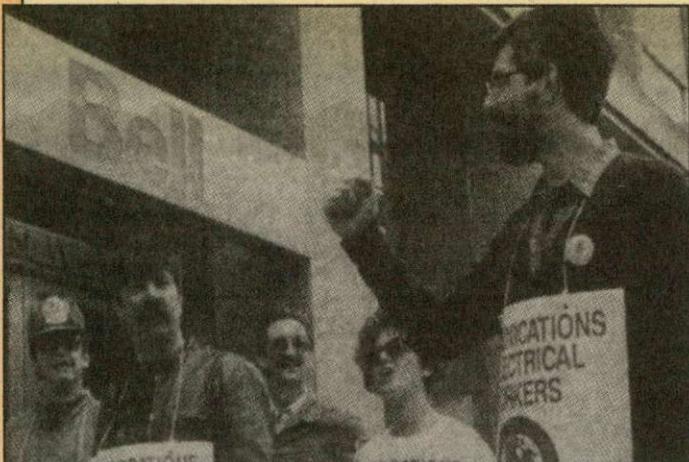
poisons du tiers monde énumère les épidémies dues à des contaminations d'aliments au Qatar, au Soudan et au Ghana dans les années 70 (pesticides et farine étaient souvent juxtaposés sur les quais ou dans les soutes). On y évoque aussi le procédé industriel chimique qui a mené à la maladie de Minamata (découverte au Japon et due surtout aux poissons pêchés près de la Chisso et empoisonnés au mercure). D'autres Minamata sont apparus au Guatemala, au Pakistan; on fit des découvertes scientifiques pour contrer certains maux; la pollution au mercure ne régresse pas.

«Depuis l'introduction des antifongiques au mercure pour la préservation des semences, la littérature scientifique a décrit un bon millier de cas, essentiellement dans le tiers monde. Ces empoisonnements con-

duisent à la cécité, puis au coma et à la mort», comme ce fut le cas pour 459 des 6530 Irakiens hospitalisés en 1972 après avoir mangé du pain (la farine était faite d'un blé exposé à des fongicides au mercure; on le découvrit un peu tard).

Bouguerra insiste sur la nécessité d'une recherche autonome. Le danger de ces atteintes à l'environnement est plus grand dans le tiers monde, là où les contestations sont moins puissantes et moins efficaces: «les organismes officiels n'agissent que sous l'aiguillon des associations et des groupes de citoyens actifs», écrit Bouguerra qui ne se laisse pas impressionner par un prix Nobel comme Norman Borlaug qui croyait à la vertu des pesticides pour vaincre la famine dans le monde. L'auteur a de bons mots pour l'ouverture de notre ministre Whelan à la consultation (1984) des gens concernés; note le gaspillage que les États-Unis font des pesticides; dénonce le recours aux seules cultures de rente dans le tiers monde et démonte ce que l'on appelle abusivement «révolution verte» (phénomène qui devait procurer du blé et du riz à haut rendement aux Philippines et au Mexique, mais «les gros propriétaires terriens seuls en ont profité»). Des emprunts technologiques rendent souvent de mauvais services aux humains et à l'écosystème!

*Clément Trudel est journaliste au quotidien *Le Devoir*



Piquetage devant un bâtiment de Bell en Ontario

Canada

Un autre son de cloche

La plus longue grève jamais enregistrée chez Bell Canada en 108 ans d'existence a pris fin le 25 octobre dernier avec le retour au travail de 19 800 techniciennes et téléphonistes engagés dans le conflit. Après seize semaines de durs affrontements, la grève s'est soldée par un règlement jugé très satisfaisant par les employé-e-s: une hausse salariale de base totalisant 14,5% pour les années 1988, 1989, 1990, des fonds de retraite indexés à 60% de l'indice des prix à la consommation jusqu'à un maximum de 4%, des allocations de vie chère, des possibilités de vacances accrues durant l'été, le statut d'employé-e-s à temps plein pour 900 travailleurs à temps partiel. Un bref examen du conflit est intéressant, ne serait-ce que parce que Bell est une filiale de BCE Inc., la plus grosse compagnie canadienne en termes de revenus et de profits.

Changer pour le mieux

En novembre 1987, le contrat des travailleurs de Bell arriva à échéance. La compagnie fit traîner les pourparlers et présenta en mai une offre qui fut acceptée par la direction syndicale mais refusée par la base. En juin, la grève éclata. Pendant plus d'un mois et demi, Bell évita toute rencontre. Les patrons misaient sur trois facteurs: la mince majorité responsable du rejet des offres du printemps, l'absence d'une loi anti-scab dans

la législation fédérale et la servilité de ses 10 000 cadres pour faire fonctionner le réseau. Pourtant, malgré beaucoup de contraintes, tant géographiques que structurelles et financières (un syndicat de 41 sections réparties en Ontario, au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest, des allocations de grève peu élevées) les syndiqué-e-s tinrent le coup. Finalement, à la mi-août, les négociations reprirent. La compagnie fit de nouvelles offres ... que les syndiqué-e-s rejetèrent le

2 septembre. Des médias intervinrent: d'abord Warren Edmonston puis Bill Kelly. Avec les résultats que l'on sait: 88% des syndiqué-e-s se prononcèrent pour l'entente. Certains médias s'empressèrent de calculer qu'un technicien en haut d'échelle avait perdu 7 000\$ au cours du conflit. Pourtant, l'on néglige de mentionner que beaucoup de choses, et pour longtemps, venaient de changer chez Bell.

Brésil

Le carnaval des fonctionnaires

Fin octobre, le Brésil était paralysé par la grève des 800 000 fonctionnaires du pays. Le conflit trouve son origine dans la grogne occasionnée par la perte vertigineuse du pouvoir d'achat: l'inflation annuelle est de 1000% au pays! Débordé, le gouvernement a remis sur la table l'idée lancée trois ans plus tôt d'un nouveau «pacte social». Mais la CUT (Centrale unique des travailleurs) refuse toute idée de compromission avec le patronat. Que faire d'une réforme, semble-t-on dire là-bas, quand une révolution est peut-être en vue? Pourtant, la menace d'une nouvelle intervention militaire est toujours à craindre.

Ontario

Le Parlement pris d'assaut

Le 19 octobre dernier, quelque 200 travailleurs

victimes d'accidents du travail ont tenté sans succès de forcer la salle des débats du Parlement ontarien dans l'espoir d'empêcher une législation qui leur serait préjudiciable. Le Bill 162 piloté par le gouvernement de David Peterson aura pour effet d'abaisser substantiellement les compensations allouées aux victimes du travail en Ontario. Les cris de «justice», les coups de cannes et de béquilles sur les portes du bâtiment sacré (barricadé de chaises et de bancs pour la circonstance) n'ont pu faire fléchir le gouvernement. Bob Rae, leader du NPD et sympathique aux constataires, est intervenu pour demander de manifester à l'extérieur du Parlement.

Amérique latine

Le silence

A la mi-octobre, une trentaine d'opposants, dont plusieurs ouvriers, au régime de Stroessner étaient arrêtés au Paraguay. Le 27 octobre, en Colombie, une grève générale des 1,3 millions de travailleurs du pays a éclaté. Deux cents syndicalistes ont été arrêtés. A la même date, au Pérou, 30 000 mineurs et leurs familles marchaient sur Lima, la capitale, pour manifester leur appui à la grève de 70 000 de leurs confrères. Assez curieusement, aucun média québécois n'a soufflé mot de ces conflits.

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

C'est la faute à la télévision

Ainsi donc, la télévision, en inventant «l'information-spectacle», a corrompu le processus politique et a tué chez les gens toute capacité de concentration prolongée sur des questions sérieuses.

C'est du moins ce qu'affirmait l'éditorialiste de La Presse, Marcel Adam, dans trois commentaires parus aux premières semaines de la campagne électorale.

A chaque fois qu'il passe à l'attaque, la même critique revient: la télévision s'accommode mieux des slogans et des formules-chocs que des débats de fond et des échanges d'idée. Et comme elle est le média dominant, les autres jouent le jeu.

Là-dessus, il citait récemment les propos du professeur Florian Sauvageau sur le téléjournal: «(le) lieu où s'exprime la nouvelle démocratie, la démocratie du spectacle, celle où l'émotion a remplacé l'explication, où l'action a remplacé la réflexion, où les personnalités ont remplacé les idées».

Quant à son collègue Guy Cormier, il proclamait en éditorial: «Si la télévision avait existé du temps d'Abraham Lincoln,

cet homme célèbre, qui n'était pas spécialement beau, n'aurait jamais été élu à la présidence des Etats-Unis.»

Il faudrait donc en conclure que M. Mulroney est un adonis et que MM. René Lévesque et Daniel Johnson, pour ne citer qu'eux, figuraient, à l'instar de Jean Lesage, parmi les plus beaux hommes du Québec.

Il faudrait également conclure des propos attribués à Florian Sauvageau que l'ancienne démocratie, celle d'avant la télévision, se nourrissait «d'explication, de réflexion et d'idées». Voilà qui donne un tout autre éclairage au régime de M. Duplessis, un homme qui fuyait la télévision comme la peste lorsqu'elle a fait son apparition, à la fin de son règne. Et dire qu'on lui reprochait à peu près tout ce dont MM. Adam, Cormier et Sauva-

geau accablent la télévision.

Il était, sans doute, beaucoup plus sain, le processus politique, quand on achetait les votes en distribuant des frigidaire et en pratiquant le culte des ancêtres jusqu'à faire voter les morts. Dans l'indifférence complice des journaux, tous inféodés au régime, sous Duplessis. A part Le Devoir, et encore!, seulement les dernières années.

Et les grandes assemblées, surtout celles qui se voulaient «contradictoires», n'étaient sans doute pas du spectacle. Profondément axées sur l'explication, la réflexion et les idées, ces campagnes des années cinquante où les adversaires de l'Union nationale étaient tous des communistes.

Et si, avant l'arrivée de la télévision et de la ra-

dio, tout aussi décriée à son époque, la réalité était que les journaux s'adressaient à une minorité d'électeurs, ceux qui, non seulement savaient lire, mais qui encore s'intéressaient assez au phénomène politique pour lui consacrer des heures de lecture?

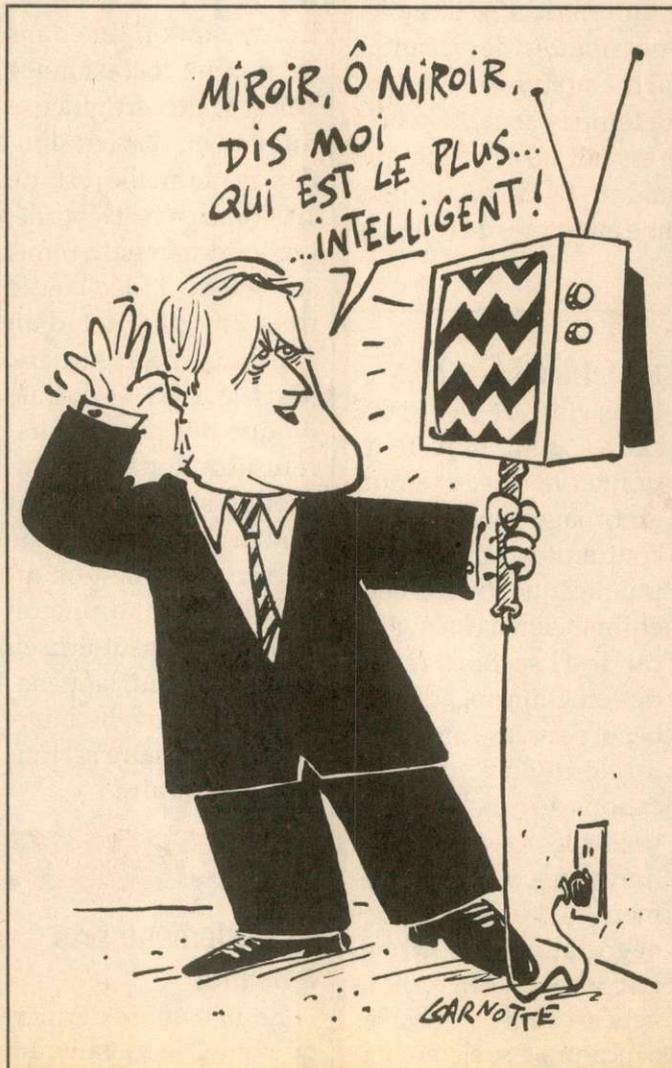
Et si la radio, et surtout la télévision, avaient, entre autres, servi la démocratie en facilitant l'accès à l'information? Quand ce n'aurait été qu'une information minimale mais sur une multitude de sujets qui constituent notre monde, de la famine au Soudan aux états d'âme de l'entourage de M. Turner.

Et si, durant les années cinquante, la télévision avait permis aux Québécois de sortir de leur grande noirceur en leur permettant de voir et d'entendre des voix boycottées par une presse peureuse parce que détestées par M. Duplessis? Tout le groupe de Cité Libre, par exemple.

Et s'il y avait eu, déjà, une émission qui s'appelait *Point de Mire*? Et une autre qui s'intitulait *Le Sel de la Semaine*? Et si nous pouvions voir maintenant *Le Point*, *Nord-Sud*, *Sept Jours*, pour ne mentionner qu'elles?

Et si le manque d'idées dans la présente campagne électorale venait d'une absence de débat sur notre avenir comme Canadiens, à la veille du libre-échange?

Bel exemple, par ailleurs, d'un débat tué tout particulièrement par la presse écrite que ce libre-échange dont les maîtres de nos quotidiens sont tous de farouches partisans. Exemple récent, La Presse, ridiculisait, en éditorial, le point de vue divergent des groupes écologistes dont elle avait caché la prise de position en page des décès.



Ne lisez pas Allen!

Fringant comme l'auteur, ce style qu'Allen Gottheil a épousé pour nous présenter dix Juifs progressistes du Québec... en français. C'est pourquoi il vaut mieux que vous ne lisiez pas cet ex-conseiller de la CSN si vous n'êtes pas décidés à vous rendre jusqu'au bout.

Comme il l'explique dans sa préface, Allen en avait assez de la perception monolithique que les Québécois d'origine démontraient face aux Juifs vivant parmi eux. Des Juifs, il y en a qui sont profiteurs, d'autres sont habiles marchands, certains sont réactionnaires, d'autres progressistes. Un peu comme au sein de n'importe quel autre peuple, incluant celui du Québec.

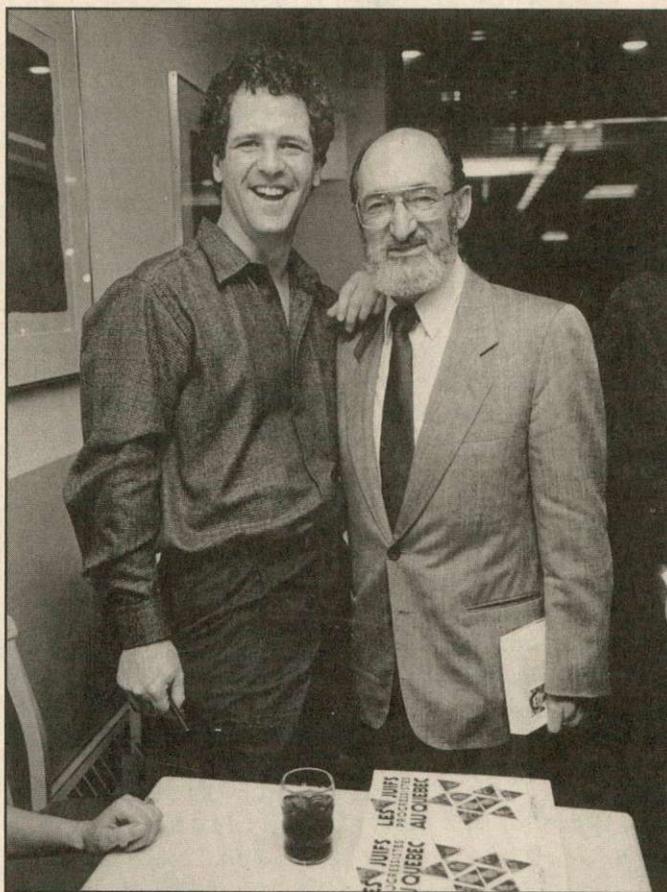
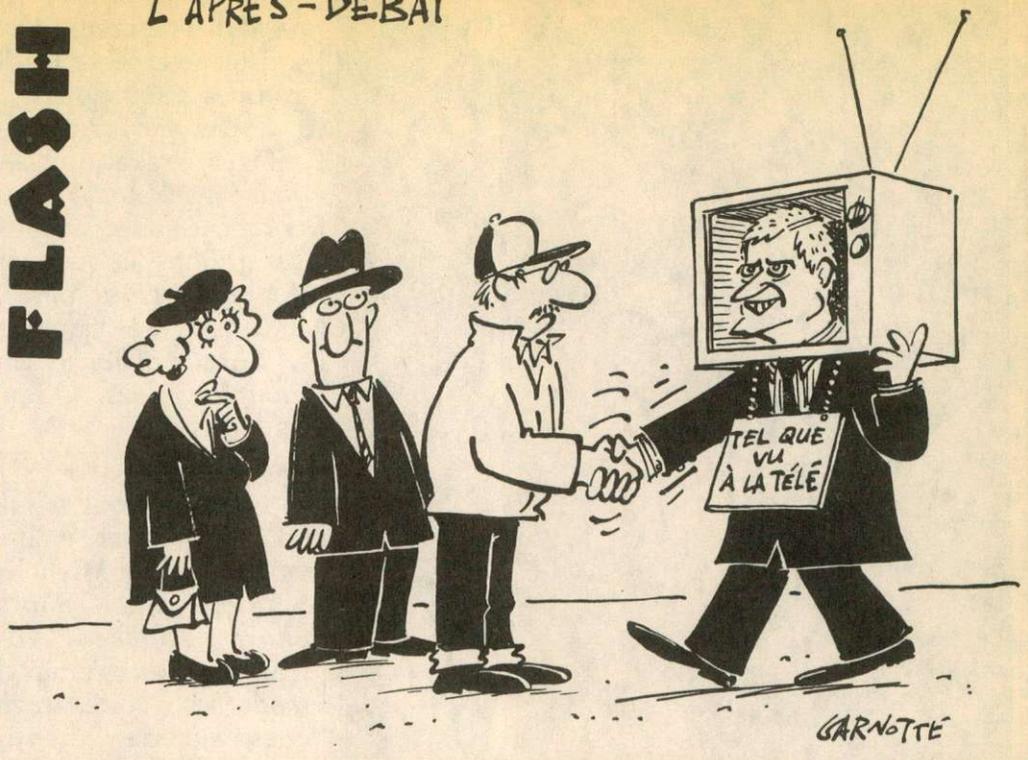
Plus que des portraits

Le but d'Allen, à l'origine, était de mieux nous faire connaître dix personnalités juives militant pour le progrès social. Il y parvient. Mais à travers les profils des personnages qu'il nous présente, Allen transmet aussi une vision du judaïsme tel qu'ils le vivent, vision qui tranche avec les lieux communs qui ont bercé notre éducation.

Les Juifs d'Allen sont attachants et ils se sont attachés au Québec. Il leur en a fallu de la détermination pour supporter notre ignorance, dans la plupart des cas, et notre intolérance, souvent. Il faut dire qu'un peuple qui a vécu les pogroms, l'humiliation des ghettos, l'Holocauste, ce peuple peut vivre avec les idées toutes faites qu'ont légué les Adrien Arcand, de triste mémoire. N'empêche que notre bon sens a été plus fort que la démagogie. A défaut de connaissances, les Québécois font au moins preuve de prudence. Dans le doute, abstenez-vous,

FLASH

L'APRÈS-DÉBAT



Allen Gottheil en compagnie d'un des personnages de son livre, le docteur Henry Morgentaler.

nous a-t-on enseigné.

La vie juive

Tous les Juifs ne font pas la queue pour envahir les synagogues, il s'en faut. Le livre d'Allen possède le grand mérite de démythifier la vie juive puisée aux traditions de l'Ancien testa-

ment. Les Juifs progressistes du livre d'Allen, sans rompre avec l'histoire de leur peuple, y réfèrent pour expliquer leur engagement social.

Une fois qu'on a lu «*Les Juifs progressistes au Québec*», on aborde nos amis

juifs en les considérant d'un autre oeil. C'est déjà beaucoup de mérite pour un livre. Tout ça parce qu'Allen est allé plus loin que de nous présenter les cinq femmes et les cinq hommes qui ont retenu son attention. Il s'est également entretenu avec des gens de leur entourage pour en connaître davantage, que ce soit Monique Simard de la CSN au sujet de Donna Mergler, ou Irène Ellenberger concernant Maurice Amram de la FNC.

Tous ses récits sont émaillés de ce sourire désinvolte, et parfois «fendant», mais toujours attachant, qui caractérise Allen Gottheil. Des Juifs comme lui, on est capable d'en prendre et, surtout, d'en lire.

* *Les Juifs progressistes au Québec*, par Allen Gottheil, Editions Par ailleurs..., 370 pages, 20\$.

Yvan Sinotte

DISPONIBLE
AU CENTRE
DE
DOCUMENTATION
DE LA CSN
(514-598-2151)



Michelle Shocked ou l'autre Amérique

Après Tracy Chapman, c'est maintenant au tour d'une autre jeune femme, Michelle Shocked, âgée de 26 ans, de nous chanter l'autre Amérique, celle de son enfance au Texas, celle des femmes autonomes, des mineurs, du monde ordinaire, celle de l'injustice, des sans-abri et des squatters.

Avec Michelle Shocked, nous sommes donc loin de l'Amérique républicaine de George Bush et des WASPs (White Anglo-Saxons Protestants).

Des éloges

Les chroniqueurs musicaux ne tarissent pas d'éloges à l'endroit de Michelle Shocked, qui vient à peine de sortir son deuxième enregistrement: *Short, Sharp, Shocked*.

Dans la revue *Rolling Stone*, Holly Gleason écrit: «*tout comme Woody Guthrie, Shocked a vécu la vie qu'elle raconte, qu'elle chante*».

Sa collègue Jannie Matthews affirme, elle, que la nouvelle artiste «*a repris le flambeau de la tradition orale qui lui a été transmis par des troubadours comme Leadbelly, Woody Guthrie, et Bob Dylan...*».

Qui est Michelle Shocked?

Originaire du Texas, la chanteuse anti-conformiste a vécu dans les milieux des squatters de San Francisco, de New-York et d'Amsterdam avant d'être découverte, en 1986, au Festival Folk de Kerrville, Texas, l'endroit même, écrit Holly Gleason, où Michelle

Shocked et son père ont passé de nombreux étés à assister aux spectacles de groupes de bluegrass.

Cette performance, enregistrée avec un baladeur («walkman») Sony, et remixée avec le chant des grillons (criquets) et les bruits créés par le roulement des camions, a donné *The Texas Campfire Tapes*.

Bouleversant

Je trouve tout à fait bouleversant et émouvant ce que fait Michelle Shocked. Sur *Short, Sharp, Shocked*, elle traite d'événements modernes, voire tragiques, sur des airs de blues, de country, surtout, de folk, de rock and roll, et même de hard-rock.

Pour parler de la face cachée des Etat-Unis, que les médias officiels ne nous présentent malheureusement pas souvent, Michelle Shocked a donc eu recours à une musique qu'elle a écoutée plus jeune, une musique qu'elle aime, et qui, finalement, est bien inscrite dans la tradition américaine.

Short, Sharp, Shocked comprend des pièces touchantes et troublantes. Je pense plus particulièrement à *Graffiti Limbo*, à propos des graffitis dans le métro de New-York, un crime selon le maire Koch. D'après Jannie Matthews, cette chanson serait un hommage à un artiste noir du

graffiti qui est décédé alors qu'il était en détention préventive aux mains des policiers de la commission de transport de New-York

Je citerai également *Anchorage* (Alaska), une lettre entre deux amies, une mariée et qui vit en Alaska, et l'autre à New-York, ainsi que *The L & N Don't Stop Here Anymore*, qui traite de la vie dans une ville minière, Hazzard Holler. L'enregistrement contient aussi des pièces autobiographiques: *When I Grow Up*, *Memories of East Texas*, et enfin, (*Making the run to Gladewater*, laquelle est, à mon humble avis, la version texane de la célèbre *Desolation Row* de Bob Dylan, parce que ce qui se passe dans *Upshur County*, Texas, est, ma foi, assez déprimant.

Se tourner les pouces toute la soirée, un samedi soir, dans un bled du Texas, avant de se décider à monter dans son camion pour aller chercher de la bière, à une trentaine de milles, avec sa blonde à ses côtés, et des copains dans la boîte du camion. Tout cela parce qu'il n'y a aucun débit de boisson dans votre municipalité depuis l'arrivée des Mormons. N'y a-t-il pas là de quoi mourir d'ennui?

Un pari

Je parierais du 5 contre 1 qu'après Tracy Chapman, Michelle Shocked sera la prochaine révélation américaine.



Michel Crête

DES CHIFFRES QUI PARLENT

Parce qu'ils jettent un éclairage saisissant sur la réalité, certains chiffres sont éclairants. On dit que ce sont des chiffres qui parlent. Mis côte à côte, en effet, certains chiffres donnent du relief à l'absurde d'une situation, à l'injustice d'un délai, au ridicule d'une prétention.

Si 40% du vote n'était pas suffisant, en 1980, pour que le Québec se retire de la Confédération, comment un vote de 40% le serait-il pour nous faire entrer dans le merveilleux American Way of Life qui suivrait l'application du libre-échange? Dans les deux cas, il s'agit d'un choix de société.

Le sénateur Michel Cogger est un ami intime de Brian Mulroney. Il est aussi directeur de la campagne du Parti conservateur. Il a fait peser le poids de son influence pour qu'un copain obtienne un prêt d'un financier japonais. Pour ce petit service, il a encaissé des honoraires de 114 000\$. Un assisté social de moins de 30 ans, qui recevra 180\$ par mois à compter de 1989, en a pour 53 ans avant de toucher ce que le sénateur a reçu en écrivant une lettre. Rassurons-nous, toutefois: cet assisté social aura pu, entre-temps, devenir admissible à la pension de vieillesse...

Ça ne vote pas fort, aux USA. Il n'y a pas trois Américains sur dix qui ont voté pour Ronald Reagan. Même si c'est plutôt mince, comme mandat, Reagan avait le pouvoir de déclencher une guerre mondiale. Par comparaison, si la moitié des syndicats représentant la moitié des membres de la FAS n'ont pas voté en faveur de la grève, il faut alors que les deux tiers des

membres la votent pour que le mandat puisse être exercé.

Si les conservateurs recueillaient 48% des voix aux prochaines élections, tous les commentateurs parleraient d'un balayage. Les employées de soutien de l'Université Bishop's n'ont pas encore de syndicat. Le juge a décrété qu'avec 48% des membres, il n'était pas suffisamment représentatif pour être accrédité.

Depuis décembre 1986, on attend le jugement de la Cour suprême sur

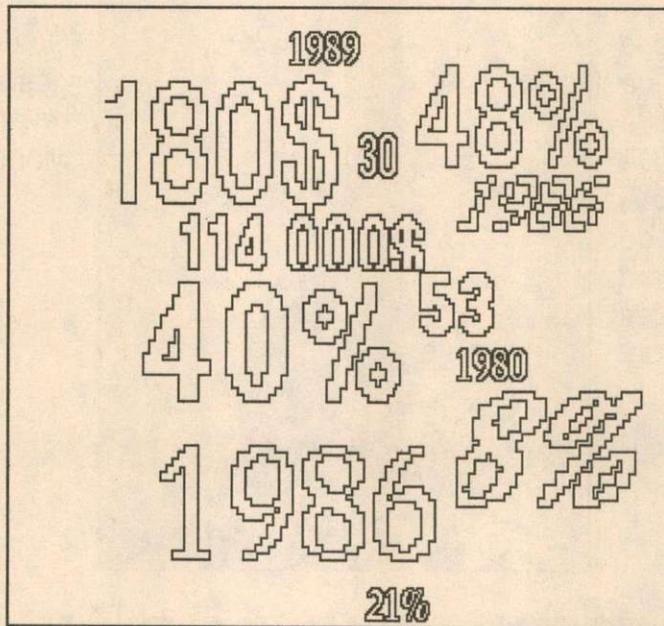
la langue d'affichage. Tout le monde trouve, avec raison, que c'est un délai inacceptable. Depuis octobre 1986, on attend le jugement de la même Cour sur l'interprétation de l'article 45 du Code du travail. Ça fait encore plus longtemps mais ça fait moins parler.

Dix-sept mois après un jugement de première instance, la Cour d'appel donne finalement raison à la CSN dans l'affaire du boycottage des établissements de M. Raymond Malenfant. Si on avait été dans les Maritimes, je suppose que ce serait arrivé encore plus tard!

Pour M. Johnson, du Conseil du trésor, la CSN rêve en couleur en mettant de l'avant des hausses salariales de 8%. Le même homme venait d'accepter un rattrapage de 21% pour les députés et ministres.

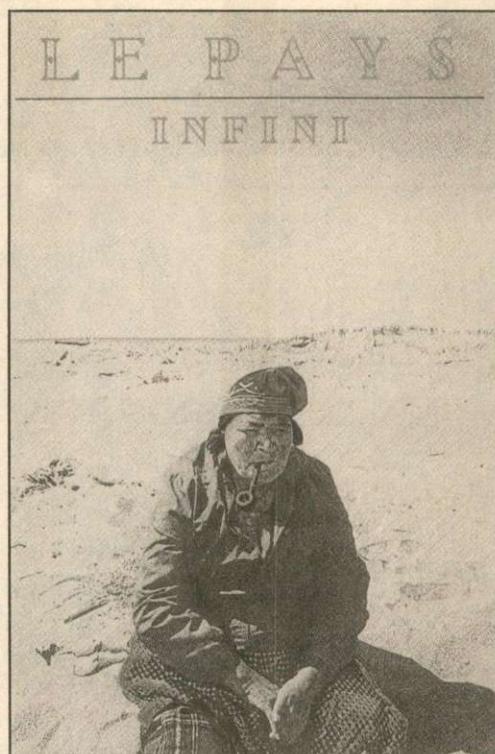
Encore heureux que nos chiffres soient arabes. On y perdrait son latin.

Michel Rioux



Le pays infini

On peut se le procurer au Centre de documentation de la CSN, 1601 De Lorimier, Montréal, H2K 4M5, au prix de 1\$ l'unité, représentant le coût d'envoi et les frais de manutention.



Ce document constitue un geste concret d'appui aux revendications des peuples Montagnais et Attikamek.

Une autre façon de voir les Autochtones

Ce document de sensibilisation sur la question autochtone a été produit conjointement par le Conseil Attikamek-Montagnais et la Confédération des syndicats nationaux, avec l'appui financier d'autres organisations québécoises, dont la CEQ, l'UPA et l'Assemblée des évêques du Québec.

Quatre-vingt pages de textes et de photographies inédites.

